

Association ARCHIVES ET PATRIMOINE

Exposition du 15 au 20 septembre 2012

L'INSURRECTION DE 1851 A PUY ST MARTIN



Composé de la Commission militaire in
sur la mise en liberté
aux inculpés d'avoir pris
les pièces



Monument aux victimes de 1851
Cimetière de Crest
Photo G. Vincent

« (...) ces lettres lamentables, déchirantes (...), dans lesquelles des malheureux, coupables du seul crime d'avoir aimé la République et la Loi, et de les avoir défendues, racontent comment une fois, deux fois, trois fois et jusqu'à quatre, ils ont été ressaisis par ce que vous appelez la justice de l'empire !

Internés, emprisonnés, déportés, ruinés, torturés !

**Comme ils ont vu leur femme mourir de désespoir, leurs enfants de faim,
dans leur exil ou pendant leur captivité... »**

M. Madier-Montjau, député de la Drôme [extrait du Journal officiel du 21/7/1882],
Intervention lors de la discussion du projet de loi relatif aux victimes du coup d'Etat du 2 décembre 1851

Association « **ARCHIVES ET PATRIMOINE** »
Puy Saint Martin - septembre 2012
archivesetpatrimoine@gmail.com



1/ L'insurrection de 1851

L'élection de Louis Napoléon Bonaparte	p 3
1849-1851 : La Deuxième République	p 3
Le Coup d'État du 2 décembre 1851.....	p 4
L'insurrection dans la Drôme.....	p 4

2/ Puy-Saint-Martin en 1851

La population du village.....	p 5
L'activité économique et l'organisation de la vie publique.....	p 6

3/ Les événements des 6 et 7 décembre 1851

Le déroulement chronologique et les témoignages.....	p 8
--	-----

4/ Les listes des insurgés de Puy-Saint-Martin

Les insurgés tués lors de l'insurrection	p 14
Les insurgés condamnés à la transportation en Algérie	p 15
Les insurgés remis en liberté sous surveillance de la police municipale.....	p 16
Les insurgés remis en liberté sous surveillance de la police générale.....	p 16
Les insurgés remis en liberté simple.....	p 17
Les insurgés n'ayant pas de dossier aux Archives	p 17
Les insurgés d'autres communes nés ou décédés à Puy-Saint-Martin	p 18

5/ Les biographies des insurgés

6/ Les conséquences à court et moyen termes pour Puy-Saint-Martin

Sur la commune	p 28
Sur les familles	p 29
Les pensions accordées en 1881	p 30

Sources & Bibliographie

L'INSURRECTION À PUY SAINT MARTIN en 1851

L'élection de Louis Napoléon Bonaparte

25 février 1848 : les Drômois apprennent que le Roi Louis Philippe a abdiqué et qu'un gouvernement provisoire de la République est constitué.

23 et 24 avril 1848 : élections au suffrage universel masculin d'une assemblée constituante. Les élus sont des républicains modérés, et les mesures sociales attendues par le peuple ne sont pas prises par cette nouvelle assemblée ; le mécontentement commence à grandir.

10 décembre 1848 : élection à la Présidence de la République de Louis Napoléon Bonaparte, neveu de l'empereur Napoléon 1^{er}, avec une très large majorité face à cinq autres candidats dont Ledru-Rollin.

D'après la constitution de 1848, Louis Napoléon Bonaparte est élu pour quatre ans et ne peut pas se représenter pour un second mandat.



Le Prince Louis Napoléon Bonaparte

1849-1851 : La Deuxième République

La Drôme est un département agricole où trois habitants sur quatre ont des professions agricoles. Beaucoup de terres appartiennent à des rentiers, et les agriculteurs cultivent de très faibles surfaces. À ceux-là s'ajoutent de nombreux métayers, journaliers, ouvriers agricoles qui survivent difficilement.

Pendant ces années, les prix des céréales baissent, et l'élevage du ver à soie subit deux crises : baisse du prix des cocons et apparition en 1850 de la « muscardine » maladie du ver à soie.



Fig. 24. Magnanerie (1874).

Dans les manufactures, principalement les « filatures de soie » où il faut beaucoup de main d'œuvre, les enfants peuvent travailler à partir de huit ans pour une journée de huit heures. Les salaires sont très faibles pour tous les employés qui travaillent jusqu'à seize heures par jour.

L'écart entre les riches et les pauvres (les plus nombreux) s'accroît et, malgré les sociétés de secours, le peuple connaît la misère. A cela s'ajoutent les épidémies de tuberculose, les fièvres et le choléra, qui touchent les plus défavorisés. Cette misère entraîne de 1848 à 1851 des émeutes locales qui sont vite réprimées par la gendarmerie et l'armée.

Au lieu de satisfaire le peuple, le gouvernement durcit la répression :

- Fermeture de journaux
- Révocation de fonctionnaires et de juges pas assez dévoués au régime
- Fermeture des auberges à 22h30 car elles sont des « lieux de rassemblement des républicains »
- Interdiction de certaines fêtes, lieux de rencontres et d'échange
- Interdiction de porter des vêtements rouges (à cette époque, les rouges sont du parti républicain et les blancs du parti de l'ordre).

Face à la répression, les républicains s'organisent. Pour se rencontrer, on multiplie les banquets, et des sociétés dites « secrètes » se constituent, et regroupent tous les opposants au régime. Pour être membre des sociétés secrètes, il faut être parrainé et prêter serment de « défendre la République et ses frères jusqu'à la mort si nécessaire ». À Puy-Saint-Martin, les principaux membres de la société, d'après certains témoignages, sont plus tard à la tête de l'insurrection et parmi les condamnés. À Puy-Saint-Martin, toujours d'après les témoignages, ce serait Louis Comte, secrétaire de mairie, qui dirige la société et qui devient en décembre 1851 le chef des insurgés.

Le Coup d'État du 2 décembre 1851

Le mécontentement continue de grandir en cette fin d'année 1851 et Louis Napoléon Bonaparte essaye de faire réviser la constitution afin de lui permettre de se représenter pour un second mandat. La majorité des $\frac{3}{4}$, nécessaire à l'Assemblée, n'étant pas obtenue pour cette révision, Louis Napoléon Bonaparte, qui doit quitter le pouvoir au printemps 1852, déclenche un coup d'État le 2 décembre 1851.

Dans la nuit du 1^{er} au 2 décembre 1851, il dissout l'Assemblée nationale et prend le pouvoir. L'armée, une partie de l'administration et de l'opinion publique le soutiennent.

Face à ce coup d'État, les républicains se soulèvent, d'abord à Paris, puis dans une grande partie de la France.



Affiche du 2 décembre 1851

L'insurrection dans la Drôme

Dans la Drôme, à partir du 5 décembre, des mouvements ont lieu et environ 20 000 Drômois marchent vers les grandes villes du département, par exemple Crest pour les insurgés de Puy-Saint-Martin. Tous ces révoltés partent en chantant et espèrent que les soldats qui stationnent dans les villes se joindront à eux. L'armée reste fidèle à Louis Napoléon Bonaparte, et les combats qui s'engagent avec les insurgés font de nombreux morts parmi ces derniers. Inférieurs en armes, la plupart des insurgés abandonnent vite le combat et retournent dans leurs villages. Le préfet Ferlay fait arrêter, avec l'aide de mouchards, plus de 1 000 personnes dans le département de la Drôme et les prisons sont vite remplies.

Des procès expéditifs, sans défenseur, condamnent des centaines de Drômois, à la déportation en Algérie, à Cayenne d'où plusieurs ne reviendront pas. D'autres sont assignés à résidence dans leur village où dans d'autres lieux.

Ces condamnations ont de terribles conséquences sur les insurgés et leur famille et il faut attendre 1881 pour que la Troisième République vote une loi d'indemnisation aux survivants ou à leur famille.

Ce soulèvement de 1851 reste dans la mémoire des Républicains, et plusieurs monuments sont érigés en France dont celui de Crest, inauguré le 11 septembre 1910.

L'insurrection à Puy ST Martin en 1851

PUY SAINT MARTIN EN 1851

DENOMBREMENT DE LA POPULATION

Le dénombrement de 1851 dans la commune nous permet de bien connaître sa population, sa répartition sur le territoire, et son mode de vie.

960 habitants, dont 69 protestants, répartis en :

- 207 couples
- 26 veufs
- 50 veuves
- 242 garçons
- 228 filles

Sur ces 960 habitants, 645 vivent au village et les autres dans la campagne.

Si la majorité des habitants vivent du travail de la terre, on trouve des services publics, des commerçants, et de nombreux artisans dont beaucoup de métiers ont disparu de nos jours.

AGRICULTURE

Principale activité sur la commune puisque 490 personnes sont concernées soit environ 80% de la population.

Propriétaires cultivateurs : 190 hommes et 194 femmes

Fermiers : 2

Métayers : 28 dont 10 femmes

Journaliers : 40

Domestiques attachés à l'exploitation : 36 dont 20 femmes

ARTISANS

Maçons :	LANTELME Antoine et Stanislas MOUTON Auguste SAUSSAC Joseph
Menuisiers :	PINET Louis METAFFIOT François SAUSSAC Louis BEAULIEU Barthélémy
Cordonniers :	LIARD Jean JEUNE Auguste MOUTON Joseph PELOURSON Pierre
Charron :	PETIT Auguste
Maréchaux-ferrants :	MARCEL Jean FRAYDIER Jean Louis
Bourelrier :	COMBE Auguste
Puisatier :	CHAIX Auguste
Boisselier :	CHAIX Louis Casimir
Tuilier :	BOULINET Mathieu
Voituriers :	MICHEL François BRUN Jean
Voiturier en poterie :	VINCENT Lucien
Meunier :	TOTIER Lucien
Perruquier :	GERTZ Joseph
Esclotier :	BERTRAND Jean Pierre

PROFESSIONS LIBÉRALES

Médecin :	CROZAT Xavier Stanislas
Accoucheuse :	MÈGE Fanie
Notaire :	MEILHON Jean Antoine
Ecrivain :	LIOTARD Hyppolite

COMMERCANTS

Boulangers :	BARNIER François MEGE Victor BILLARD Jean
Bouchers :	BRUN Joseph TARIOT Henri
Epicerie- mercerie :	MICHEL Marie
Marchande de volailles :	BOUISSANNE Marie
Cabaretiens :	COMTE Joseph CHAIX Jean Noël MAGNET Placide BARNIER François (<i>boulangier-aubergiste</i>) MEGE Auguste (<i>propriétaire-cafetier</i>)
Traiteur :	ANTHON Alexandre

TISSU / HABILLEMENT

<i>Faiseuse de mode :</i>	MOULIN Adeline
<i>Tisserand sur toile :</i>	MOURIER Joseph
<i>Tisserand :</i>	GINOUX Jean Pierre
<i>Estaminier:</i>	MAGNET Placide
<i>Tailleur d'habits :</i>	JEUNE Etienne PATONNIER Louis BABOIS Antoine
<i>Couturières :</i>	GUICHAREL Marie MONNIER Clémentine TOTIER Eustazie SAUSSAC Mélanie FLACHAIRE Marianne ABRAHAM Suzette
<i>Repasseuse :</i>	GIRARD Célestine

ORGANISATION DE LA VIE PUBLIQUE

En 1848, les élections municipales ont lieu au suffrage universel (263 inscrits)

12 conseillers sont élus :

<i>Maire</i>	CROZAT Stanislas
<i>Adjoint</i>	BARNIER François
<i>Conseillers</i>	GELLY Frédéric BUSSY Antoine CROZAT Frédéric BOREL Auguste Etienne COMBE Pierre François OLLIVIER Joseph QUINOUX Victor AVOND François COMBE Auguste COMTE Jean François

<i>Garde champêtre</i>	MAGNET Denis
<i>Cantonnier communal</i>	XAVIER Joseph

LA GARDE NATIONALE

Créée à la révolution, c'est une milice de citoyens formés, dans chaque ville.

Elle est dissoute en 1871.

À Puy-Saint-Martin, à partir de 1848, elle compte 104 hommes dont :

- 60 célibataires âgés de 20 à 35 ans
- 16 mariés sans enfant de 20 à 30 ans
- 17 mariés avec enfants de 20 à 30 ans
- 10 fils de veuve
- 1 veuf sans enfant

SERVICES

École publique :

Instituteur : PASCAL Pierre Louis René

14 élèves admis gratuitement à l'école les autres payent tous les mois en fonction des revenus des parents.

École privée de filles :

Institutrices : 3 sœurs de Sainte Marthe

7 élèves admises gratuitement

Poste (depuis 1839)

Directrice des postes : DEPIERRIS Caroline

Facteur de ville : DAM Auguste

Facteurs ruraux : COURTOIS François et BEDOS Victor

Perception :

Percepteur : CARDON Louis Edouard

Église catholique :

Curé : CROZAT Joseph

Église protestante :

Pasteur : SEYMI Ferdinand



Shako d'un officier de la Garde nationale de Puy Saint Martin (Coll. de la commune)
Photo G. Vincent

L'insurrection à Puy Saint Martin en 1851

ÉVÈNEMENTS DES 6 ET 7 DÉCEMBRE

Déroulement chronologique

Les insurgés de Puy-Saint-Martin participent aux évènements du samedi 6 et du dimanche 7 décembre 1851.

Après-midi
du
6 décembre

Dès l'après-midi du samedi 6 décembre, des petits groupes se forment dans les rues. Le notaire et le curé, à la sortie des vêpres notent une agitation inhabituelle.

« ... il y eut une grande agitation à Puy-Saint-Martin . Toute l'après-midi, des groupes d'individus parcoururent les rues, ils devinrent de plus en plus nombreux. » [Jean Antoine Meilhon, notaire de PSM]

« Au sortir de vêpres et en me retirant au presbytère, je m'aperçus qu'il y avait dans la rue quelques petits rassemblements dans lesquels se trouvaient beaucoup plus de femmes que d'hommes, mais ils avaient lieu sans tumulte. » [Joseph Aristide Crozat, curé de PSM]



Entre 20 h
et 21 h

En revenant de Montélimar, un habitant de Puy-Saint-Martin, Joseph Combe, remarque un feu vers Marsanne et prévient le maire de Puy, M. Crozat. Ce dernier, déjà inquiet de l'agitation dans le village, demande au garde-champêtre, Denis Magnet, de l'accompagner pour faire le tour du village. Ils montent au château où ils constatent que d'autres feux sont allumés dans les environs. C'est un signal pour les membres des sociétés secrètes. Aussitôt redescendu, le maire avertit des conseillers municipaux et d'autres personnes de prendre leurs armes et de se rendre sur la place de l'église afin de protéger la porte de cet édifice. Il suppose que les insurgés voudront sonner le tocsin.

« Je revins de Montélimar le 6 au soir. J'avais aperçu un feu du côté de Marsanne. J'en donnai avis à M. le Maire qui montait au château et vit d'autres feux. Il redescendit et m'engagea ainsi que quelques personnes à prendre nos fusils...

Nous nous rendîmes 7 à 8 sur la place de l'église. Peu de temps après une femme vint nous dire que les insurgés étaient réunis en grand nombre au Champs de Mars. » [Joseph Combe]

« ... M. le Maire m'invita avec plusieurs autres à prendre mon fusil, puis à aller monter la garde à la porte de l'église, et empêcher qu'on sonnât le tocsin... » [Auguste Combe, bourrelier et conseiller municipal]

Vers 21 h, le maire poursuit sa ronde avec quelques habitants, un insurgé, Louis Comte, lui demande alors de lui remettre le tambour du village pour battre la Générale. Il refuse.

« ...vers 9 h du soir, je faisais une ronde dans le village avec M. le Maire, pour maintenir le bon ordre. Nous rencontrâmes Louis COMBE qui demande à M. le Maire de lui remettre le tambour. M. le Maire refusa... » [Denis Magnet, garde-champêtre]

Les insurgés se rassemblent sur le Champ de Mars alors bordé de cafés. Leur groupe grossit et Louis Comte décide de se rendre sur la place de l'église pour sonner le tocsin. La troupe, en chantant la Marseillaise, se met en marche avec à sa tête Louis Comte et Louis Patonnier jouant de la clarinette (il joue aussi de la grosse caisse). Ils passent devant l'auberge Anthon et arrivent devant l'église où se trouvent réunis le maire, quelques conseillers municipaux et une poignée d'habitants.

« ... les insurgés qui s'étaient rassemblés au Champ de Mars passèrent devant mon auberge et vinrent se réunir devant la porte de l'église... » [Paul Alexandre Anthon, aubergiste]

« Louis Patonnier... était le musicien du groupe. » [Jean Pierre Girard]

« Ils arrivèrent bientôt chantant la Marseillaise. » [Joseph Combe]

« Toute la bande arrivée sur la Place de l'église, Louis COMTE en tête. Il était accompagné de son frère, Eugène COMTE, tenant à la main son sabre qu'il brandissait sans cesse. » [Charles Borel]

« Louis COMTE passe pour celui qui a soulevé la commune de PSM. » [Auguste Bouloumois, cultivateur]

« Les rues de Puy-Saint-Martin dans la nuit du samedi au dimanche étaient envahies par une foule nombreuse qui criait aux armes. » [Jean Louis Chaix dit Casimir, boisselier]

Vers 21 h 30

Louis Comte demande pour le 2^e ou 3^e fois au maire de lui donner les clés de l'église afin de sonner le tocsin. Celui-ci refuse. Les insurgés vont chercher une échelle et plusieurs d'entre eux (Auguste Mouton, Joseph Abram dit Lapin, Joseph Achard, Antoine Lanthelme dit Stanislas) montent sur le toit de l'église et sur le toit des sœurs qui étaient contigus. Ils atteignent alors les cloches et sonnent le tocsin.

« M. le Maire fut accosté par une bande de 15 à 20 individus. En tête desquels se trouvait Louis COMTE. Ils demandèrent les clés de l'église à M. le Maire et cela d'un ton très impérieux. » [Nestor Audibert]

« Louis COMTE demanda au Maire de lui donner les clés pour sonner les cloches. Le maire refusa. COMTE lui répliqua : " M. le Maire je vous ai toujours obéi et je vous respecte, nous ne voulons pas faire de mal à personne, mais on sonne le tocsin partout. Il faut que nous le sonnions ici. " [Paul Alexandre Anthon, aubergiste]

« Je remarquais que pendant cette discussion Louis COMTE paraissait se rendre à la raison, son frère, Eugène, le poussait constamment à ne pas faiblir. » [Charles Borel]

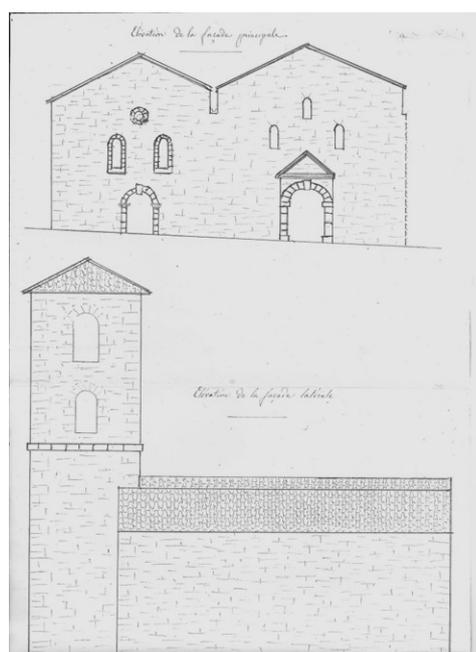
« Son frère Eugène Comte, dit : " Eh bien ! Enfonçons les portes ". Il faisait en même temps des gestes menaçants avec un sabre qu'il tenait à la main. » [[Xavier Stanislas Crozat, Maire de PSM]

« M. le Maire ayant refusé (les clés de l'église), plusieurs individus montèrent sur le toit de l'église au moyen d'une échelle. Auguste MOUTON, maçon, arriva le premier au clocher et on sonna alors le tocsin pendant fort longtemps. MOUTON fut bientôt suivi au clocher d'ABRAHAM, maçon. [Denis Magnet, garde-champêtre]

« ...il y fut bientôt suivi par FAURE, fils aîné, et ABRAHAM dit Lapin et plusieurs autres que je ne connais pas. Il paraît que l'un d'eux réussit à arriver sur le toit des sœurs, contigu à celui de l'église et sonna leur cloche. » [Charles Adolphe Borel]

« ... je montais au clocher, au moyen d'une échelle avec MOUTON Auguste et nous sonnons le tocsin. » [Joseph Abram, maçon]

« Je dois ajouter que c'était le nommé Paulin ARNOUX, qui battait la générale et le nommé MOUTON Auguste maçon qui sonnait le tocsin. Ils sont l'un et l'autre du PSM. » [Joseph Achard, cultivateur]



Église et chapelle des Pénitents Blancs en 1851

De 21 h 30 à
3 h

Pendant que le tocsin sonne, plusieurs insurgés (Eugène Comte, Alexandre Miouscha dit Lazare et Auguste Dubourg, Antoine Lanthelme dit Stanislas, Henry Tariot, Auguste Mouton, Étienne Mouton et Auguste Achard) parcourent le village et les granges aux alentours pour contraindre les habitants de les suivre jusqu'à la place de l'église et ensuite à Crest. Certains réussissent à se cacher chez eux ou dans la campagne, mais d'autres sont obligés de les suivre.

« ...quelques uns d'entre eux se détachèrent et parcoururent tout le village pour contraindre tous les citoyens à les accompagner de gré ou de force. Après avoir battu tout le village, ils se rassemblèrent de nouveau sur la place de l'église. » [Xavier Stanislas Crozat, Maire de PSM]

« Environ une heure après, plusieurs insurgés vinrent chez moi. Je me trouvais sur ma porte. Je reconnu Auguste MOUTON, Etienne MOUTON et Auguste ACHARD. Ils me dirent : « il faut venir avec nous, ou sinon ! » Je les suivis jusqu'au Champ de Mars. » [Auguste Combe, bourrelier et conseiller municipal]

« ...à 2 heures du matin, deux individus, les nommés, LAZARE, aîné, et DUBOURG ; tous deux de Puy-Saint-Martin, vinrent frapper à ma porte. Mon fils leur ouvrit. Ils dirent qu'on sonnait le tocsin à Puy-Saint-Martin et qu'il fallait y aller... Je dois ajouter qu'ils n'étaient pas armés et que leur invitation de venir avec eux ne fut accompagnée d'aucune menace. » [Ennemond Bellon, propriétaire]

« Une demi-heure après, toute la bande des insurgés passa devant ma maison. Je vins sur la porte et entendis Louis COMTE qui criait : « Il faut que tout le monde marche ! ». Je suivis la colonne sans avoir aucune arme. » [Auguste Dam, facteur rural]

« Dans la nuit du 6 au 7, une heure du matin, une bande de 8 à 10 insurgés vint dans mon habitation distante d'environ un kilomètre de PSM. Je ne reconnus que les nommés Eugène COMTE et Auguste DUBOURG. Ils me dirent qu'il fallait prendre mon fusil et venir avec eux sinon on mettrait chez moi des hommes de garde à mes frais et que même on pourrait me faire du mal. Je les accompagnai jusqu'au village où je profitais du premier moment favorable pour me sauver et revenir chez moi. » [Germain Mege, propriétaire]

« ...ayant rencontré le M. Louis COMTE, celui-ci me dit : « Tu vas aller avec Auguste DUBOURG et le fils de Jean CHAIX tous deux de PSM dans les granges environnantes pour faire brer (?) les gens et les amener ici. » [Joseph Achard, cultivateur]

« C'est Louis COMTE qui est venu chez moi pour me forcer à marcher à onze heures du soir en me disant que toutes les communes se soulevaient et qu'il fallait que les hommes de PSM se réunissent pour maintenir le bon ordre. » [Auguste Bouloumois, cultivateur]

« Je conviens m'être présenté dans plusieurs maisons tenant en cela l'exemple de mes camarades, mais je n'ai proféré de menaces contre personne. » [Frédéric Mouton dit Fricot, maçon]

Alexandre Miouscha dit Lazare sonne la petite cloche des heures. Le maire insiste pour que cela cesse.

« M. le Maire envoya ABRAHAM dit Lapin pour ordonner qu'on cesse de sonner la petite cloche des heures. Je crois que c'est le dit Lazard qui la sonnait. » [Auguste Borel]

Les insurgés demandent au maire de leur donner le tambour de la commune. Comme le tocsin sonnait depuis longtemps et que la grosse caisse de Louis Patonnier sonnait la Générale, il ne refusa pas de le donner pensant ainsi calmer les esprits.

« Comme on avait déjà sonné le tocsin pendant longtemps, de plus battre la Générale avec une grosse caisse appartenant au nommé Louis PATONNIER, je ne crue pas devoir refuser plus longtemps le tambour en vue d'éviter de graves désordres vu l'état d'excitation des esprits. » [Xavier Stanislas Crozat, Maire de PSM]

Le maire, ses conseillers municipaux, le garde-champêtre et d'autres personnes qui avaient essayé de calmer les insurgés se retirent chez eux, se sentant impuissants et peu rassurés.

« Comme la bande des insurgés grossissait de plus en plus, M. le Maire m'engagea à me retirer avec trois ou quatre autres habitants qui s'étaient réunis à nous pour défendre l'ordre, attendu l'impossibilité de pouvoir résister au grand nombre insurgés qui s'étaient réunis et qui étaient presque tous armés. » [Denis Magnet, garde-champêtre]

Le courrier de Montélimar est arrêté dans le village par Casimir Chaix et Jean Jacques Billard, mais Casimir Robert qui conduit le courrier dit que les dépêches lui ont été volées à Saint-Marcel.

« En me retirant, j'aperçus la voiture du courrier de Montélimar qui fût arrêtée par les insurgés. J'ai oui dire depuis, sans pouvoir l'affirmer que c'étaient Casimir CHAIX et BILLARD, boulanger de Puy-Saint-Martin, qui l'avaient arrêtée. Casimir ROBERT qui conduisait le courrier m'a dit plus tard que les insurgés lui avaient demandé les dépêches mais qu'ils l'avaient laissé aller lorsqu'il avait dit qu'on les lui avait déjà prises à St Marcel. » [Auguste Borel, propriétaire]

<p>Vers 3 h du matin</p>	<p>Les insurgés parlent de se mettre en route pour Crest, emmenant avec eux des « volontaires plus ou moins forcés ». Charles Adolphe Borel refuse de partir et réussit à convaincre Louis Comte de le laisser rentrer chez lui.</p> <p><i>Au moment du départ, je déclarais que je ne voulais pas partir. MOUTON insistait le plus ; Louis COMTE se rapprocha de moi et je lui dis : « Comment toi qui fait le libéral, tu ne veux pas respecter ma liberté, et tu viens au contraire me contraindre à t'accompagner ! ». Louis COMTE alors m'insista plus, et tous les insurgés se dirigèrent du côté de Crest. [Charles Adolphe Borel]</i></p> <hr/> <p>Louis Comte s'adresse aux insurgés en les invitant à rester fidèles au serment de mourir pour la défense de leurs frères, et en leur rappelant qu'ils ne devaient ni voler, ni piller, ni incendier. Il s'agit seulement de conserver la République démocratique et sociale.</p> <p><i>« ... j'entendis le COMTE Louis dire : « Mes amis, il ne faut ni voler, ni piller, ni incendier, mais il faut conserver la République démocratique et Sociale. » « Oui ! Oui ! » s'écrièrent la plus part des insurgés. » [Denis Magnet, garde-champêtre]</i></p> <hr/> <p>Les insurgés demandent à Étienne Jeune, capitaine de la Garde Nationale, de se mettre à la tête des insurgés. Il les fait se placer sur deux rangs... mais rapidement ces derniers se dispersent pour rattraper les « volontaires forcés » qui essayent de s'éclipser. Étienne Jeune se retire chez Anthon. Avant de quitter le village, les insurgés tentent d'entraîner avec eux Paul Alexandre Anthon, l'aubergiste, qui refuse.</p> <p><i>« ...Ils (les insurgés) me dirent que je devais les commander en qualité de capitaine de la garde nationale. J'avais eu tant de frayeur que le vin que j'avais bu chez François COMBE m'avait porté à la tête. Je ne savais plus trop ce que je faisais. Je fis donc placé sur deux rangs les insurgés, mais au bout d'un moment plusieurs d'entre eux se détachèrent pour aller chercher diverses partenaires qui se sauvaient. » [Etienne Jeune, tailleur d'habit]</i></p> <p><i>A 3 heures du matin, on vint frapper à ma porte, je me mis la fenêtre et vis plusieurs insurgés qui me dirent : « Allons ! Allons ! Il faut partir ! » « Je ne puis ainsi quitter mon auberge, ma femme et mes enfants. » [Paul Alexandre Anthon, aubergiste]</i></p>
<p>Entre 3 et 4 h du matin</p>	<p>Louis Comte donne l'ordre aux insurgés de se mettre en marche. Ils quittent le village par le chemin de Crest et se dirigent dans un premier temps vers La Répara. Certains volontaires forcés réussissent à s'échapper peu après la sortie du village ou à La Répara ou encore à Lambres, et rentrent chez eux à Puy.</p> <p><i>« La colonne des insurgés s'était mise en route. Une dernière bande chargée de ramasser ceux qui restaient derrière m'obligea à la suivre ; j'y distinguai ABRAHAM dit Lapin qui criait : « Marchez donc ! Marchez donc ! ». Je les accompagnai jusqu'à Auriples où je réussis à me sauver. » [Victor Ginoux, propriétaire]</i></p> <p><i>« Nous nous rendîmes à PSM d'où nous partîmes pour Crest. En route, je vis Eugène COMTE forcer JAMBON à marcher. De temps en temps, il lui disait : « avance donc ou je te donne un coup de fourche ! ». Je vins jusqu'à Lambres d'où je réussis à me sauver. » [Baptiste Gautheron, propriétaire]</i></p> <p><i>« Arrivé à la cime de la montée de Puy-Saint-Martin , je réussis à me sauver et revins chez moi. » [Auguste Dam, facteur rural]</i></p> <p><i>« Convaincu alors que toute résistance était inutile, je me résignai à marcher. Je vins avec les insurgés jusqu'à Lambres et réussis alors à me sauver. » [Pierre Antoine Vincent, propriétaire]</i></p> <p><i>« Ils consentirent cependant à me laisser moi, à condition que mon frère partirait. Ils l'emmenèrent jusqu'à Lambres d'où il réussit à s'échapper. » [Antoine Laurent Gilles, propriétaire]</i></p> <p><i>« Je dis alors que je refusais de m'en aller. Tous les insurgés qui nous entouraient dirent : « Allons ! Allons ! il faut partir. » Et ils m'emmenèrent avec beaucoup d'autres. Chemin faisant, je réussis à me sauver et allai chez mon beau-père à Roche-sur-Grâne d'où je revins à Puy-Saint-Martin . » [Auguste Borel, fils de Jean, propriétaire]</i></p> <p><i>« Les insurgés partirent et m'emmenèrent. Je tentai deux fois de m'évader sans pouvoir réussir. Enfin à la montée de Grenette, je m'esquivai et rentrai à Puy-Saint-Martin à 6 heures et demi du matin. » [Augustin Anthon, cultivateur]</i></p> <p><i>« Entre minuit et 2 heures du matin, mon fils sortit un moment pour aller voir ce qui se passait. Les insurgés présents l'obligèrent à partir avec eux, mais il leur observa qu'étant boulanger, il ne pouvait pas s'absenter. Ils n'insistèrent plus et le laissèrent aller. » [François Barnier, adjoint au maire]</i></p> <p><i>« Louis COMTE passe pour être le chef. » [Joseph Abram, maçon]</i></p> <p><i>« Je conviens d'avoir marché volontairement sur Crest armé d'un sabre le 7 décembre dernier, avec la colonne insurgée de PSM. » [Eugène Comte, cultivateur]</i></p> <p><i>« Je conviens d'avoir fait parti de la colonne insurgée de PSM qui le dimanche 7 décembre à marcher sur Crest. J'étais armé d'un fusil... » [Louis Comte, cultivateur]</i></p> <p><i>« Je conviens d'avoir armé d'un fusil fait partie de la bande d'insurgés de PSM qui est venu devant Crest le 7 décembre dernier ; Louis Comte dans le soir du 6 est venu frapper à ma porte en me disant qu'il fallait marcher. » [Félix Faure, cultivateur]</i></p> <p><i>« Je conviens d'avoir fait partie de la colonne insurgée de PSM qui s'est dirigée sur Crest le 7 décembre armé d'un fusil. » [Stanislas Lanthelme, maçon]</i></p> <p><i>« Je conviens d'avoir fait volontairement partie d'une colonne armée qui s'est dirigée sur Crest dans la</i></p>

	<p><i>matinée du 7 décembre dernier. Je n'avais pas d'arme... [Auguste Mouton, maçon]</i> <i>Je conviens d'avoir marché sur Crest avec la colonne de PSM, mais non armé ; en voyant tout ce monde réuni à PSM, je fis comme les autres et pris ma clarinette sur l'invitation qui m'en fut faite, car je suis musicien et jour dans les vogues. [Louis Patonnier, tailleur d'habits]</i> <i>Je me trouvais englobé dans la bande de PSM qui est venue à Crest le 7 décembre dernier. Je l'ai suivi jusqu'à Auriples d'où je revins chez moi. [Lucien Totier, meunier]</i></p>
<p>Vers 4 h du matin à Puy</p>	<p>Étienne Jeune, après avoir passé une partie de la nuit chez Anthon et d'autres personnes, accompagne le maire pour faire le tour du village. Le village est désert, les insurgés sont tous partis et les habitants sont rentrés chez eux.</p> <p><i>Je sortis de chez COMBE à 4 heures du matin et ne passant devant M. le Maire, il me requit de l'accompagner pour faire le tour du village. Nous ne rencontrèrent personne, les insurgés étant partis depuis près d'une heure. Lorsque le Maire n'eut plus besoin de moi, je me rendis chez HENTON (ANTHON) et de là allai passer la journée du dimanche chez le nommé François BOULEMOY qui demeure à un kilomètre du village. [Étienne Jeune, tailleur d'habits]</i></p>
<p>Entre 11 h du matin et le début de l'après-midi sur les communes de La Répara et de Divajeu (Quartier des Pignes, Pont de Lambres, Pont de Granete)</p>	<p>Pendant ce temps, les insurgés s'avancent en colonne jusqu'à la Répara, où ils ont l'ordre d'attendre la colonne d'insurgés venant de Pont-de-Barret, de Bourdeaux et de Saoû. Ils bivouaquent au quartier des Pignes. À la tête de la colonne attendue, se trouve un pharmacien de Dieulefit monté sur son cheval, un des chefs de l'insurrection. L'attente étant longue, certains insurgés de Puy-Saint-Martin en profitent pour enrôler quelques habitants de La Répara, dont Hippolyte Bracou. Entretemps, le courrier de Montélimar qui se dirige vers Crest est arrêté par les insurgés. L'un d'eux, Louis Patonnier s'installe dans la voiture au côté du conducteur et va ainsi jusqu'à Crest.</p> <p>La colonne des insurgés de Pont-de-Barret, de Bourdeaux et de Saoû arrive enfin, et empêche certains insurgés de la colonne de Puy-Saint-Martin de retourner chez eux. Les deux colonnes se mettent en marche et arrivent au pont de Lambre. En face d'eux, un peu plus loin aux limites des communes de Crest et de Divajeu, des soldats accompagnés de canons les attendent. Soudain, les premiers tirs de canon provoquent une grande confusion parmi les insurgés. Très vite, la nouvelle circule qu'Auguste Tariot de Puy-Saint-Martin a été décapité par un boulet. Effrayés, d'autres insurgés s'enfuient à leur tour. Cependant, la plus grande partie reste et emprunte la route menant au pont de Crest où les attendent les soldats. La bataille est rude, des soldats et des insurgés sont blessés. Vers 15 heures, un inconnu est trouvé mort sur les lieux, la moitié des vêtements brûlés. Il s'agit de Joseph Félicien Mouton originaire de Puy-Saint-Martin.</p> <p><i>Le 7 du mois dernier, entre midi et une heure, deux individus de Puy-Saint-Martin, les nommés BILLARD et CHAIX, vinrent chez moi en disant qu'ils allaient au devant de la bande d'insurgés qui venaient de Saoû. Ils me dirent que les insurgés de Puy-Saint-Martin, d'Autichamp et d'autres communes étaient tous réunis au Quartier des Pignes, et attendaient que ceux qui devaient arriver du côté de Saoû. L'un deux, je ne me rappelle pas lequel, me dit aussi : « Nous avons arrêté aux Pignes le Courrier de Puy-Saint-Martin et nous lui avons pris ses dépêches. » BILLARD et CHAIX me quittèrent dès qu'ils aperçurent les insurgés de Saoû. La colonne passa devant ma maison. Plusieurs insurgés y entrèrent, mais ne firent aucune menace. L'un deux qui avait une longue barbe et qui me dit être pharmacien à Dieulefit me demanda si je ne venais pas avec eux. Je lui répondis qu'il m'était impossible de quitter ma maison et mes affaires. Il n'insista pas. [Jean Antoine Arnoux, Maire de la Répara]</i></p> <p><i>Au pont de Lambre, j'entendis un coup de canon ; le bruit se répandit que le nommé TARIOT fils, du PSM, avait eu la tête emportée. Le désordre se mit dans les rangs, j'en profitais pour me sauver et vers les 4 heures de l'après-midi, je rentrais chez moi, où après avoir bu un coup, je me couchais. [Joseph Achard, cultivateur]</i></p> <p><i>Arrivé aux Pignes, je rencontrais le courrier de Montélimar dont le conducteur avait été mon ouvrier et me donna une place à côté de lui. Je suis assis jusqu'à Crest où je dînai chez Breyton boulanger. [Louis Patonnier, tailleur d'habits]</i></p> <p><i>Arrivé aux Pignes, nous y restâmes toute la matinée et nous allions nous retirer lorsque se présentèrent les colonnes de Saoû, Bourdeaux et Dieulefit qui nous obligèrent à nous joindre à elle, mais je n'ai pas dépassé la Vallée de l'Ambre. [Stanislas Lanthelme, maçon]</i></p> <p><i>Je n'avais pas d'arme et ne suis venu que jusqu'à la Vallée de l'Ambre d'où je me suis retiré chez moi... [Auguste Mouton, maçon]</i></p> <p><i>À midi environ quatre d'entre nous parmi lesquels j'étais se jetèrent dans les bois pour retourner à PSM. Arrivés à Pont de Granete, nous aperçurent l'avant-garde de la colonne de Saoû qui nous cria de rétrograder. Comme nous n'en faisons rien, des coups de feu nous furent tirés et deux hommes envoyés à notre poursuite. Nous atteignirent Auriples et furent rétrogradés et m'obligèrent ainsi que Paulin MONTEILLET à les ... jusqu'à PSM. Ce sont les frères ROSTAING de Soyans. J'avais une blessure au pied qui m'empêchait de marcher ce qui m'obligeait de prendre le cheval de la veuve Monteillet d'Auriples. [Auguste Bouloumois, cultivateur]</i></p>

Vers 14 h à Puy-Saint-Martin

Deux « étrangers » armés (dont l'un est de Soyans, Alexandre Roustang) venant de Bourdeaux sur commandement de M. Vernet, le chef de l'insurrection pour la région de Crest, arrivent à Puy-Saint-Martin et font le tour des maisons du village en frappant aux portes. Ils menacent ceux qui sont restés d'être fusillés le lendemain quand les insurgés reviendront de Crest.

Dans l'après-midi du 7, vers les 2 heures, deux individus que je ne connaissais pas et qui étaient armés, s'approchèrent de moi et me dirent : Il faut répondre rejoindre la colonne ou sinon ! Ils n'ajoutèrent rien et firent ainsi le tour du village en entrant dans les maisons et répétant les mêmes paroles. [Auguste Dam, facteur rural]

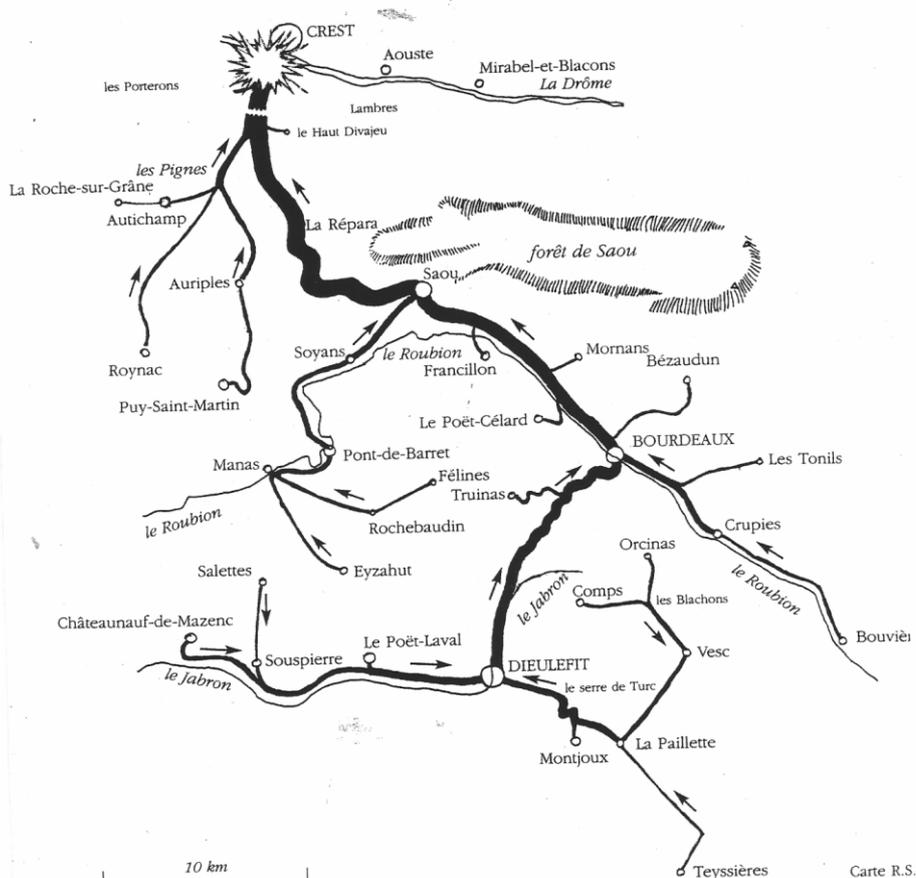
Le 7 vers les deux heures de l'après-midi, vint deux individus se disant de Bourdeaux dont je reconnu l'un deux pour être le nommé Alexandre ROUSTANG de Soyans, passèrent à Puy-Saint-Martin en disant que, par l'ordre de M. VERNET leur commandant, de Bourdeaux, tous ceux qui ne seraient pas partis seraient fusillés le lendemain. Ces deux individus étaient armés de fusils. » [Victor Ginoux, propriétaire]

Arrivé à PSM, j'entrais dans le café Anthon où je fus entouré par des personnes qui me demandaient des nouvelles. Pendant ce temps-là, les deux ROSTAING parcouraient les rues en criant qu'ils avaient ordre de M. Oscar VERNET de Bourdeaux de faire fusiller tous ceux qui ne marcheraient pas. [Auguste Bouloumois, cultivateur]

Dans l'après-midi du 7 vers 14h, deux insurgés, Jean Antoine Monteillet dit Paulin et Auguste Bouloumoy (à cheval), reviennent séparément de Crest et font le tour du village, passant dans les cafés, notamment chez Anthon, et menaçant ceux qui sont restés d'être fusillés.

« Le 7 à 2 heures après-midi, Paulin MONTEILLET vint de nouveau pour me chercher et me dit que les ordres de partir étaient arrivés. Je lui répondis que je ne m'en allais pas sans un ordre du maire ou du préfet. « Eh ! Bien si tu ne veux pas venir, reste ! » me dit-il et il se retira. » [Auguste Borel, propriétaire]

« Le 7 dans l'après-midi, BOULEMOY fils, de Chacuse, vint à cheval à Puy-Saint-Martin. J'ai oui dire qu'il était venu chercher des munitions de guerre, et qu'il avait dit de la part des insurgés que ceux qui seraient restés seraient fusillés à leur retour. » [Jean Antoine Félix Meilhon, notaire de PSM]



Les colonnes des cantons de Dieulefit, Bourdeaux et Crest-sud.
Extrait de *1851 Dix mille drômois se révoltent, Insurrection pour la République démocratique et sociale*, de Robert SERRE

L'insurrection à Puy St Martin en 1851 LES INSURGÉS DE PUY ST MARTIN

Quelques jours après l'insurrection, la répression s'abat sur tous les insurgés. À la demande du préfet Ferlay, les maires doivent dénoncer les insurgés et les forces de l'ordre sont chargées de les arrêter. Certains s'enfuient et se cachent chez des amis ou de la famille, c'est le cas notamment de Louis Comte.

Le préfet installe des postes militaires dans plusieurs communes afin, en créant un maillage du territoire, de pourchasser les insurgés partout où ils se trouvent. Puy-Saint-Martin accueille un de ces postes militaires composé de plusieurs gendarmes. Les insurgés arrêtés de Puy-Saint-Martin sont internés pour la plupart dans la prison de la Tour de Crest. Il fait très froid en ces mois de décembre 51 et janvier 52. Dans les cellules où ils sont entassés, les insurgés n'ont ni chauffage ni couverture. Les contacts avec l'extérieur sont très restreints, beaucoup ne savent pas écrire, mais quelques uns arrivent à faire passer un courrier à leur famille, tel Auguste Bouloumois. Devant cet afflux de prisonniers, les responsables de la prison ont de grandes difficultés à faire face aux différents besoins (lumière, nourriture...).



Dès le mois de janvier 1852, les juges interrogent chaque insurgé et les confrontent aux témoins. Ils sont pour la plupart accusés d'avoir incité la population à marcher sur Crest et d'avoir participé à la marche sur Crest, armés ou non. Certains sont aussi accusés d'avoir sonné le tocsin dans le village afin d'ameuter la population, d'être les chefs de l'insurrection ou de la société secrète. La commission militaire les juge une première fois. Certains insurgés sont remis en liberté, mais d'autres sont renvoyés devant le conseil de guerre.

Début février, la commission mixte est créée et rejuge sur dossier à huis clos les insurgés déjà jugés une première fois et ceux qui ne le sont pas encore. Les condamnations sont sans appel possible. Les insurgés de Puy-Saint-Martin sont condamnés, selon la gravité des faits qui leur sont reprochés, à :

- ❖ 10 ans de transportation en Algérie,
- ❖ 5 ans de transportation en Algérie,
- ❖ une remise en liberté sous surveillance de la police générale ou municipale,
- ❖ ou une remise en liberté simple.

Dans les mois qui suivent, Quentin Bauchard est chargé de gracier les insurgés « repentants » au nom du prince Président. La condition pour être gracié est d'écrire une lettre dans laquelle les insurgés regrettent leurs actes et jurent fidélité à sa majesté, le prince Napoléon. Ainsi, de nombreux insurgés condamnés à la transportation en Algérie voient leur peine commuée en remise en liberté sous surveillance de la Police. Pour trois insurgés de Puy-Saint-Martin, il est trop tard, ils ont déjà été transportés en Algérie et y sont décédés.

Les insurgés tués lors de l'insurrection

Nom & prénom des insurgés	Age	Profession	Circonstance du décès	Observations
<p>MOUTON Joseph Félicien ° 7/6/1813 Puy-Saint-Martin † 7/12/1851 Crest Fils de Jean Claude et Marie Rose BESSON Marié à Marie Magdeleine Élizabeth Françoise GAMBUS</p>	38	cultivateur	<p>Décédé lors de l'assaut contre l'armée sur le pont de Crest route de Montélimar</p> <p>Découvert mort, les vêtements à moitié brûlés, non identifié dans les jours qui suivent</p> <p>Décès retranscrit 20 ans plus tard en 1871</p> <p>le 7/12/1851 à 15 heures</p>	<p>Inscrit sur le monument des Insurgés de 1851 dans le cimetière de Crest</p> <p>Inscrit dans le Livre d'Or²</p>
<p>TARIOT Pascal Auguste ° 11/4/1819 Roynac † 7/12/1751 Divajeu Fils d'André et Marie Anne AUBERT</p>	32		<p>A eu la tête tranchée par un boulet lors de la marche sur Crest le 7/12/1851 à 14 heures à Divajeu au Quartier de Lambres</p>	<p>Inscrit sur le monument des Insurgés de 1851 à Crest</p>

Quelques précisions :

¹ † Date de décès ° Date de naissance

² Dans la Drôme, un *Livre d'or* a été publié en 1883 pour rendre hommage aux victimes de la répression – Il contient la liste des insurgés jugés par la commission mixte du département de la Drôme.



Les insurgés condamnés à 10 ans de transportation en Algérie

Nom & prénom des insurgés	Age	Profession	Parcours
COMTE Louis Eugène ° 19/11/1805 Puy-Saint-Martin † 7/2/1853 Douéra (Algérie) Fils aîné de Jean Pierre et Thérèse BARATIER Marié à Suzanne CHAPON	49	cultivateur	Interné à la Tour de Crest (3 mois) Transporté en Algérie au Camp du Cinq Trembles à Douéra Gracié le 4/12/1852 (2 mois avant son décès) Inscrit dans le Livre d'Or
COMTE Louis ° 13/1/1815 Puy-Saint-Martin † 3/12/1863 Orange Fils cadet de Jean Pierre et Thérèse BARATIER Marié à Adèle Delphine LONG	36	marchand épicier cultivateur secrétaire de mairie de Puy-Saint-Martin	Interné à la prison de Valence Gracié : condamnation commuée en internement à Orange, puis en surveillance par la police générale à Orange Inscrit dans le Livre d'Or
MIOUSCHA Alexandre dit LAZARE ° 24/3/1821 Puy-Saint-Martin † 18/12/1852 Oran (Algérie) Fils d'Alexandre Lazare (de nationalité Austro-hongroise) et Marie EYMERIE	31	cultivateur	Interné à la prison de Montélimar Transporté en Algérie Gracié le 2/2/1853 (un mois et demi après son décès) Inscrit dans le Livre d'Or
PATONNIER Louis ° 1/4/1808 Bourdeaux † 6/5/1877 Romans sur Isère Fils de Jean propriétaire et Jeanne FAURE Marié en 1 ^{es} noces avec Jeanne FAURE Marié en 2 ^{es} noces à Marie GARAGNON	43	tailleur d'habits + ménétrier	Interné à la tour de Crest (3 mois) Gracié par Quentin Bauchart en avril 1852 : peine commuée en surveillance par la police générale à Puy-Saint-Martin Inscrit dans le Livre d'Or
FLACHAIRE Jean Pierre ° 10/1/1807 Puy-Saint-Martin + 24/12/1852 Oran (Hôpital militaire) Fils d'Étienne et Suzanne MATHIEU	48	propriétaire cultivateur à Puygiron	Interné et transféré à Tarascon Transporté en Algérie Gracié le 2/2/1853 (plus d'un mois après son décès) Inscrit dans le Livre d'Or



Gravure - Alger au XIX^e siècle, le Bazar : Place du Figuier

L'insurgé condamné à la remise en liberté sous surveillance de la Police municipale

Nom & prénom des insurgés	Age	Profession	Parcours
BOULOUMOIS Jean Joseph Auguste ° 31/3/1825 Roynac † 11/1/1865 Puy-Saint-Martin Fils aîné de Jean Jacques et Élisabeth LORIE Marié à Amélie Félicité BOULOUMOY	26	cultivateur	Arrêté Interné à la Tour de Crest Pas de charges suffisantes, remis en liberté le 3 février 1852 sous surveillance de la police municipale Inscrit dans le Livre d'Or

Les insurgés remis en liberté sous la surveillance de la Police générale

Nom & prénom des insurgés	Age	Profession	Parcours
CHAIX Jean Louis dit Casimir ° 25/9/1814 Soyans † ? Fils de Jean Louis et de Dominique TAVAN Marié à Marianne SERRE	37	boisselier	Arrêté Interné à la Tour de Crest Reconnu : 2 ^e catégorie plus coupable Inscrit dans le Livre d'Or
FAURE Antoine Félix ° 15/9/1819 Puy-Saint-Martin † 29//11/1902 Puy-Saint-Martin Fils aîné d'Antoine Félix et Suzanne METAFIOT Marié en 1 ^{res} noces à Marianne BERLHE Marié en 2 ^{es} noces à Céline FREYDIER	32	propriétaire cultivateur	Arrêté Interné à la Tour de Crest Reconnu : 2 ^e catégorie moins coupable Gracié par Quentin Bauchart en avril 1852 Inscrit dans le Livre d'Or
LANTHELME Antoine Stanislas (fils) ° 7/5/1824 Puy-Saint-Martin † 26/12/1909 Puy-Saint-Martin fils d'Antoine et Marguerite SAUSSAC Marié à Catherine VERNET dite Célestine	27	maçon	Arrêté Interné à la Tour de Crest Reconnu : 2 ^e catégorie moins coupable Mis sous surveillance jusqu'en 1856 Inscrit dans le Livre d'Or
MOUTON Auguste ° 20/4/1820 Puy-Saint-Martin † 1/10/1898 Puy-Saint-Martin Fils de Jean Claude et Marie Rose BESSON Marié à Eugénie LATARD	31	maçon	Arrêté après le 5/2/1852 Interné à la Tour de Crest à la mi-janvier 1852 Reconnu : 2 ^e catégorie moins coupable Inscrit dans le Livre d'Or
MOUTON Henry Frédéric dit Fricot ° 21/10/1831 Puy-Saint-Martin † 17/8/1900 Puy-Saint-Martin Fils naturel de Marie Rose Mouton (mariée avec Lucien TOTIER, insurgé) et neveu d'Auguste MOUTON (insurgé)	20	maçon ouvrier en soie ouvrier de ferme à Roynac	Arrêté Interné à la Tour de Crest Inscrit dans le Livre d'Or

Les insurgés remis en liberté simple

Nom & prénom des insurgés	Age	Profession	Parcours
ABRAM Joseph dit Lapin ° 28/5/1822 Puy-Saint-Martin † 7/1/1882 Puy-Saint-Martin Fils naturel de Marie ABRAM ; petit-fils de Jean-Louis et Marguerite VIAL	30	Maçon	Arrêté et interné à la Tour de Crest Reconnu : 2 ^e catégorie moins coupable Gracié le 2/2/1853 Inscrit dans le Livre d'Or
ACHARD François dit Joseph ° 31/12/1827 Puy-Saint-Martin † 28/7/1868 Puy-Saint-Martin Fils aîné de François et Jeanne MULETIER	25	cultivateur	Arrêté et interné Reconnu : 2 ^e catégorie moins coupable Inscrit dans le Livre d'Or
MONTEILLET Jean Antoine dit Paulin ° 29/7/1821 Puy-Saint-Martin † 18/10/1897 Puy-Saint-Martin Fils de Antoine et Marie Anne MARTIN Marié à Euphrosine Adélaïde BERGER	20	cultivateur	Arrêté et interné Gracié : Remis en liberté simple Inscrit dans le Livre d'Or
TOTTIER Lucien ° 22/4/1814 Eurre † 23/4/1877 Puy-Saint-Martin Fils de François et Madeleine MOREL Marié à Rose Marie MOUTON (fille de Jean-Claude et Marie Rose BESSON) et beau-frère de Félicien et Auguste MOUTON (insurgés)	37	propriétaire meunier	Arrêté et interné Remis en liberté simple le 3/2/1852 Inscrit dans le Livre d'Or

Les insurgés sans dossier aux Archives nationales et départementales

Nom & prénom des insurgés	Age	Profession	Parcours
BILLARD Jean Jacques ° 9/1/1826 Châteauneuf de Mazenc † 1/3/1890 Puy-Saint-Martin Fils de Jean Jacques et Anne LAFOND Marié en 1 ^{es} noces à Jeanne Louise MAGNET Marié en 2 ^{es} noces à Léonie Victoire Marianne COMBE	25	boulangier	Emprisonné Inscrit dans le Livre d'Or
CHASTE Joseph Pierre ° 1/8/1829 Puy-Saint-Martin † 7/1/1900 Puy-Saint-Martin Fils de Joseph et Marie Magdeleine BERLHE Alexandre Miouscha dit Lazare (insurgé) est son oncle Marié à Agnès Pascaline Eléonore DELAFOLIE	23	cultivateur	« Signalé comme blessé au moment de son arrestation. »
COMBE Jean François ° 26/5/1809 ou 22/8/1817	48	Propriétaire	Affilié à une société secrète Aucune autre information
DUBOURG Auguste ° 19/12/1797 Puy-Saint-Martin Fils de Louis François et Angélique VIGNE, Marié en 1823 avec Marie Magdeleine ARTHAUD	59	Propriétaire / journalier	Cité par plusieurs témoins comme accompagnant Louis COMTE dans les granges pour inciter les hommes à les suivre

Les insurgés d'autres communes nés ou décédés à Puy-Saint-Martin

Nom & prénom des insurgés	Age	Profession	Parcours
<p>BRACOU Hippolyte Ulysse</p> <p>° 15/10/1818 Manas † 20/11/1898 Puy-Saint-Martin fils de Claude cultivateur et Rosalie Borne Domicilié à Auriples en 1851 Domicilié à Puy-Saint-Martin en 1856 quartier de Chevière</p>	33	cultivateur	<p>Détenu à la Tour de Crest + commission militaire <i>Condamnation</i> : 5 ans d'Afrique Gracié par Quentin Bauchart en avril 1852 Sous surveillance à Crest Installé à Puy-Saint-Martin après l'insurrection Pensionné comme victime de 1851 Inscrit dans le Livre d'Or</p>
<p>BORNE Joseph dit Félix</p> <p>° 19/3/1833 Puy-Saint-Martin † 15/2/1862 Manas Son frère né en 1816 insurgé constitué prisonnier à Lyon et déporté à Belle-Ile s'appelle Joseph Alexis dit Cadet. Domicilié à Manas</p>	18	cultivateur	<p>Arrêté et transféré à Avignon <i>Condamnation</i> : sous surveillance de la police générale à Marsanne Inscrit dans le Livre d'Or</p>
<p>CHASTE François</p> <p>° 6/8/1818 Puy-Saint-Martin † ? Fils de François et Marianne PONS Marié à Marie DORIER (cousin issu de germain de Joseph Pierre CHASTE, insurgé de Puy-Saint-Martin) Domicilié à Marsanne</p>	33	menuisier	<p>Détenu + commission mixte <i>Condamnation</i> : sous surveillance de la police générale au hameau du Bastet à Marsanne jusqu'au 5/1/1853 Grâce entière accordée En résidence surveillée en octobre 1852 au hameau du Bastet à Marsanne, travail comme menuisier Inscrit dans le Livre d'Or</p>
<p>DAM (DAN) François dit TREILLON</p> <p>° 2/1/1816 Puy-Saint-Martin † 2/9/1898 Marsanne Fils de François et Rose Barratier Marié à Marie BLACHE Domicilié à Marsanne</p>	35	boisselier	<p>Détenu dans la prison de Montélimar à partir du 16/12/1851 Transféré à Avignon, puis dirigé sur Marseille <i>Condamnation</i> : Transportation en Algérie (5 ans) Inscrit dans le Livre d'Or</p>
<p>LAFARGE Joseph</p> <p>° 17/4/1827 Puy-Saint-Martin † après 1900 Fils de Louis et Hélène VIAL Domicilié à Soyans</p>	24	propriétaire cultivateur	<p>Arrêté le 4/2/1852 + détenu à la Tour de Crest commission militaire <i>Condamnation</i> : internement puis sous surveillance de la police générale <i>Avis du Maire de Soyans le 23/11/1852</i> : « Très agité » Inscrit sur le Livre d'Or</p>
<p>ROUSSIN Etienne</p> <p>° 25/4/1826 Puy-Saint-Martin † 21/11/1892 Sidi-Bel-Abbès, Hôpital militaire (Algérie) Domicilié à Manas Fils de Etienne Louis et Marie MARSON</p>	26	chauffournier	<p>Emprisonné à la prison de Montélimar le 25 décembre 1851 suite à des chants séditieux et toujours en prison en avril 1852 <i>Condamnation</i> : transportation en Algérie (5 ans) Gracié Resté en Algérie après sa grâce dans le village des Trembles (aux Alifats) département d'Oran devenu cultivateur Rentré temporairement à Manas au cours de l'année 1883 Resté célibataire Inscrit dans le Livre d'Or</p>

L'insurrection à Puy ST Martin en 1851

LES BIOGRAPHIES DES INSURGÉS

Seules les biographies des insurgés ayant participé à la marche sur Crest ont été rédigées.

Note : *Les arbres généalogiques de tous les insurgés ont été établis, mais n'ont pu être insérés dans ce livret compte tenu de leur nombre. Néanmoins, il est possible de se les procurer auprès de l'association Archives et Patrimoine de Puy-Saint-Martin.*

Joseph ABRAM dit Lapin

Joseph est né à Puy-Saint-Martin. La famille Abram est originaire de Pont-de-Barret. Ce n'est qu'en 1764 que la famille s'installe à Puy-Saint-Martin. En 1851, Joseph a 30 ans et est célibataire. Enfant naturel de Marie Abram, il est élevé par ses grands-parents. Sa mère vit loin du village et décède dans la prison d'Embrun en 1830 alors que Joseph n'a que 8 ans. Son grand-père a été soldat au 25^e chasseur d'Infanterie légère, de 1792 à 1798, et sera médaillé de Sainte-Hélène. Il participe activement aux deux journées d'insurrection, en montant notamment au clocher avec quelques autres pour sonner le tocsin. Il est emprisonné dans la Tour de Crest dans la même cellule qu'Auguste Bouloumois. La commission militaire dit de lui que c'est un ancien militaire et qu'il s'est laissé influencer par les meneurs du pays. Il est remis en liberté. Il se marie avec Félicie Deloule dont il a une fille appelée aussi Félicie. Il décède en 1882. Sa fille bénéficie alors de la réversion de la pension de son père comme victime du Coup d'État de 1851. Sa fille mariée avec Victor Émile Eymeri a 2 filles dont Léa Marie mariée avec Louis Gramond, cantonnier.

Joseph ACHARD

Joseph est né à Puy-Saint-Martin. La famille Achard est originaire de Pont de Barret, elle s'installe à Puy-Saint-Martin aux environs de 1680. Elle est alliée aux familles Crozat, Vincent et Girardin. Joseph est célibataire et a 25 ans lors de l'insurrection. Avec quelques autres, il va de ferme en ferme pour inciter les habitants à les suivre dans la marche sur Crest. Il part avec la colonne et se rend jusqu'à Divajeu. Le bruit du canon et la mort de Tariot l'effraient assez pour lui faire faire demi-tour et rentrer au village. Il est néanmoins arrêté et détenu à la Tour de Crest. Bien que la commission militaire dise de lui qu'il est dissimulé et de moralité douteuse, le conseil de guerre le remet en liberté. Joseph décède 17 années plus tard en 1868 à l'âge de 41 ans, sans descendance.

Jean Jacques BILLARD

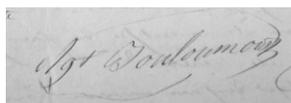
Jean Jacques est né à Châteauneuf-de-Mazenc. La famille Billard est originaire de cette commune depuis au moins le début du XVII^e siècle. Son père a été soldat dans le 29^e régiment des chasseurs à cheval de 1811 à 1815. Il est médaillé de Sainte-Hélène en 1857. Jean Jacques est boulanger dans son village d'origine, puis à Puy-Saint-Martin. Il se marie avec Jeanne Louise Magnet quelques mois avant l'insurrection. Il a alors 25 ans. Il semble qu'il ait participé au rassemblement des insurgés dans le village et à la colonne marchant sur Crest. Il aurait arrêté avec d'autres la voiture du courrier de Montélimar. Aucun document dans son dossier ne donne d'information sur son internement et sa condamnation. Il est pourtant pensionné dès 1881 comme victime du Coup d'État de 1851. Après l'insurrection, il a 5 enfants de Jeanne Louise. Veuf, il se remarie en 1880 avec Léonie Victoire Marianne Combe. Il décède à Puy-Saint-Martin en 1890 à l'âge de 64 ans. Sa veuve obtient la réversion de la pension à son décès.

Joseph BORNE dit Félix

Joseph est né à Puy-Saint-Martin, mais il travaille à Manas où il est domicilié. La famille Borne est originaire de Manas. Le père de Félix s'installe vers 1824 chez son beau-père Bracou dont la grange est située quartier du Temple à Puy-Saint-Martin. Puis la famille s'installe à Roynac, le père devenant granger au Domaine Freycinet de 1834 à 1835. Ensuite la famille revient définitivement à Manas. Félix a, en 1851, 18 ans et se trouve être le plus jeune des insurgés nés à Puy-Saint-Martin. Il est le 9^e d'une fratrie de 10. Son frère, *Joseph Alexis* dit Cadet, fait lui aussi partie des insurgés de Manas et est déporté à Belle-Ile. Lors de l'insurrection, Félix monte au clocher de l'église de Manas pour sonner le tocsin et accompagne avec un fusil non chargé la colonne de Manas vers Pont-de-Barret, Bourdeaux et Saoû. Cette colonne rejoint la colonne de Puy-Saint-Martin à La Répara. Félix est arrêté, emprisonné et transféré à la prison d'Avignon. Bien que le qualifiant d'exalté et de mauvais homme, la commission militaire tient compte de son jeune âge et le remet en liberté sous surveillance de la police générale à Marsanne. Il se marie aux environs de 1859 avec Marie Guignonnet, dont il aura au moins une fille : Marie-Magdelaine Borne. Il meurt en 1862 prématurément à l'âge de 29 ans.

Jean Joseph Auguste BOULOUMOIS

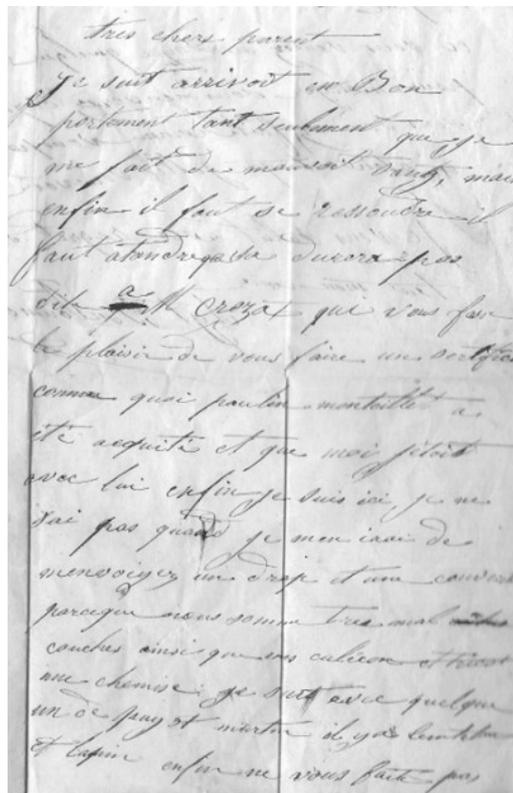
Auguste est né à Roynac, ses parents sont cultivateurs à Puy-Saint-Martin, mais les Bouloumois sont originaires de Manas. À l'origine protestants, ils se convertissent vers 1697 à la religion catholique, mais continuent à pratiquer leur religion dans la clandestinité.



Quand éclate l'insurrection, Auguste a 26 ans et est célibataire. Il vit et travaille avec ses parents dans la ferme familiale

avec son frère et sa sœur. Il est l'aîné des garçons, mais il a 3 sœurs aînées. Son frère, Aimé, âgé de 20 ans, né à Puy-Saint-Martin, est domestique chez Frédéric Gely dans la plaine au quartier de la Lisière. C'est Louis Comte qui introduit Auguste dans la société secrète deux ans avant l'insurrection. Auguste reconnaît avoir marché sur Crest armé d'un fusil, mais sans munitions. Il est blessé à la jambe en chemin et « emprunte » un cheval à la veuve Monteillet à Auriples pour rentrer à Puy-Saint-Martin. Arrêté début janvier 1852, il est interné à la Tour de Crest. Il y retrouve les autres insurgés de Puy. Il souffre beaucoup de sa situation dans la Tour et demande à sa famille, dans une lettre sortie de la prison clandestinement, d'intercéder auprès du maire Crozat afin qu'il écrive en sa faveur au préfet. Cette lettre a été précieusement conservée par la famille Bouloumois (voir la lettre). Comme beaucoup d'autres, il grave son nom dans le mur en pierres de sa cellule. Faute de charges suffisantes, il est remis en liberté sous surveillance de la police municipale fin février de la même année. Il est considéré comme un homme calme et peu dangereux par la commission militaire.

Le 26 avril suivant, il se marie avec Amélie Félicité Bouloumois. En 1865, il meurt prématurément à Puy-Saint-Martin à l'âge de 40 ans, laissant sa femme avec ses 4 enfants. C'est son petit frère, Aimé, qui remarié avec la veuve, Amélie Félicité, élève ses enfants. De l'union d'Amélie et d'Aimé, naissent 2 filles. Amélie s'éteint à l'âge de 52 ans en 1881. Actuellement, certains descendants d'Auguste et d'Aimé vivent toujours sur Puy-Saint-Martin...



Lettre d'Auguste BOULOUMOIS écrite le 20/1/1852 dans la Tour de Crest envoyée à Jacques BOULOUMOIS son père (telle qu'elle a été écrite)

Très chers parent,

Je suis arrivait en bon portement tant seulement je me fais de mauvais sang, mais enfin il faut se ressoudre il faut attendre que sa durera pas. Dite à M. Crozat qui vous fasse le plaisir de vous faire un certificat comme quoi Paulin Monteillet a été acquité et que moi j'étais avec lui. Enfin je suis ici, je ne sais pas quand je m'en irai de m'envoyez un drap et une couverture parceque nous sommes tous très mal couchés ainsi que mes caleçons et tricot une chemise. Je suis avec quelque un de puy saint martin. Il y a Lanthelme et Lapin. Enfin de mauvais sang. Faites des compliment au cousin et au cousine Bouloumois de ma par.

Ci vous voulez m'envoyer quelque chose pour manger vous m'envoyez ce que vous voudrez. Faites comme vous pouvez en attendant que j'aie vous voir.

Je vous salut avec regret de tout mon cœur

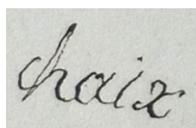
Auguste Bouloumois

Hyppolite Ulysse BRACOU

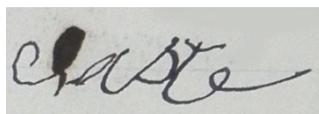
Hyppolite est né à Manas. Il s'est installé à Auriples en se mariant avec Marianne Euphrosine Raspail. La famille Bracou est originaire de Crest. Les hommes sont charpentiers, puis menuisiers au début du XVI^e siècle. La famille migre ensuite vers Bourdeaux, Manas, Les Pilles et enfin revient à Puy-Saint-Martin. Hyppolite est cultivateur et est âgé de 33 ans aux moments des événements. Il reconnaît avoir participé comme les autres à la marche sur Crest. Néanmoins, la commission militaire affirme qu'il a forcé à marcher certains de ses voisins et a participé de manière active à l'insurrection armée. Il est dit aussi qu'il est affilié à une société secrète. Il est qualifié toujours par cette commission d'homme dangereux, propagandiste actif, tenant de mauvais propos, ayant peu de biens et pas d'enfant. Il est condamné à 5 ans de transportation en Afrique, mais il est gracié en avril 1852. Sa peine est commuée en mise sous surveillance par la police à Crest. En 1856, il habite Puy-Saint-Martin au quartier Chevrière. Il semble ne pas avoir eu d'enfants. Sa femme décède quelques années avant lui en 1892. Hyppolite s'éteint en 1898 à l'âge de 80 ans.

Jean Louis Laurent **CHAIX** dit **Casimir**

Casimir, né à Soyans, est âgé de 37 ans et est marié avec Marianne Serre au moment des faits. Il a eu 5 enfants dont 3 sont encore vivants. Il exerce le métier de boisselier. La famille de Casimir, originaire de Saoû, s'est installée à Soyans, Auriplès, et enfin Puy-Saint-Martin. À Saoû, au XVII^e et XVIII^e siècle, les Chaix sont marchands drapiers et sont des notables. Ils sont alors alliés avec, notamment, les Jalla-Duclaux, grande famille de marchands. Lors de l'insurrection, Casimir participe activement : il avoue avoir marché sur Crest armé d'un fusil non chargé. La commission militaire est certaine qu'il est affilié à la société secrète de Puy-Saint-Martin, et le juge dangereux. Détenu, il est remis en liberté par le conseil de guerre sous surveillance de la police générale. Il retourne vivre dans sa famille rue du Tinnal. Son fils se marie en premières noces avec Marie Léonie Mouton dont il a 4 enfants et en secondes noces avec Marie Caroline Martin. Il est facteur rural à la poste de Puy-Saint-Martin. Casimir décède en 1878 à l'âge de 61 ans.



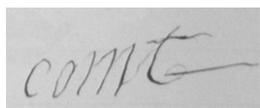
Joseph Pierre CHASTE



Joseph est né à Puy-Saint-Martin de Joseph et Marie Magdeleine Berthe. Sa grand-mère s'est mariée en secondes noces avec Alexandre Miouscha, soldat déserteur de l'armée autrichienne, installé à Puy-Saint-Martin au moment de son mariage. Ainsi Joseph a-t-il pour oncle maternel, Alexandre Miouscha dit Lazare, insurgé lui aussi (voir sa biographie). Il a aussi un cousin issu germain, François Chaste né à Puy-Saint-Martin mais résidant à Marsanne, qui est un insurgé ayant participé à la bataille de Sauzet. La famille Chaste est originaire de Soyans depuis au moins le XVII^e siècle. Il a 23 ans et est agriculteur au moment des faits. On sait qu'il est arrêté et détenu puisqu'il est signalé blessé au moment de son arrestation, mais son dossier n'a pas été trouvé dans les cartons des Archives de Valence, ni dans ceux des Archives nationales. Seuls ont pu être consultés les documents concernant sa pension comme victime du coup d'État de 1851. Il se marie à Agnès Pascaline Éléonore Delafolie, mais le couple n'a pas d'enfant connu. Joseph décède à Puy-Saint-Martin en janvier 1900. Sa femme lui survit puisqu'elle demande la réversion de la pension de son mari quelques jours après son décès.

Eugène et Louis Eugène COMTE

Eugène a une dizaine d'années de plus que son frère Louis. Leur famille vit à Puy-Saint-Martin depuis au moins la fin du XVI^e siècle. Leur père, Jean Pierre, cabaretier-aubergiste, est un propriétaire dont le montant d'imposition lui permet de faire partie du corps électoral. Leur grand-père, marchand propriétaire du « Lion d'Or » situé dans la Grand Rue, est maire de la commune sous le Premier Empire.



Eugène exerce les métiers de cabaretier/limonadier et d'agriculteur. Il est marié à Suzanne Chapon, originaire de Luc-en-Diois dont il a eu 3 filles : l'aînée est décédée à l'âge de 3 mois et la seconde est infirme. Au moment de l'insurrection, il a 47 ans et a à sa charge sa femme et ses 2 filles (18 et 16 ans). Il prétend avoir aussi à charge sa mère bien qu'au recensement de 1851, elle soit domiciliée chez son frère Louis. Les témoins le décrivent comme un homme ayant déjà mauvaise réputation avant les événements. Au cours des événements, il se montre violent et agressif ; son frère intervient plusieurs fois pour le calmer. « Il est armé d'un sabre qu'il brandit d'un air menaçant », disent les témoins. Il essaie d'entraîner un grand nombre de personnes dans la marche sur Crest. Considéré par les autorités comme un des chefs de la société secrète et de l'insurrection, il est arrêté début janvier 1852, conduit à la prison de la Tour de Crest où il est interrogé et condamné à 10 ans de transportation en Algérie. Début avril 1852, il est dirigé vers la prison de Tarascon. Puis, il embarque sur un bateau en direction de l'Algérie où il arrive au camp du Cinq Trembles de l'Oued Boutan le 3 juillet 1852. Il est très rapidement envoyé à l'hôpital par le directeur, son état de santé étant très inquiétant. Il est gracié le 4 décembre 1852, mais le voyage de retour des insurgés graciés est organisé très lentement. Épuisé par 3 mois d'internement dans la Tour de Crest au cœur de l'hiver, par la marche vers la prison de Tarascon, par le climat insalubre de la plaine où se situe le camp d'internement et par les privations, il décède le 7 février 1853 à l'hôpital de Douéra « suite à des abcès de congestion et cachexie ». Il n'a pas eu le temps de regagner la Drôme. Sa femme lui survit jusqu'en 1871. Sa fille, Léonie, se marie à Puy-Saint-Martin en 1858 avec Joseph François PIOLET. Elle vit une dizaine d'année avec lui, puis le quitte pour s'installer à Valence. Elle obtient la réversion de la pension de son père comme victime du Coup d'État de 1851. Ils n'auront pas d'enfant.

Lettre de demande de grâce d'Eugène COMTE écrite par un tiers à la prison de Tarascon le 23/4/1852

Eugène est illettré, il fera écrire 3 lettres de demande de grâce : l'une pendant son internement dans la Tour de Crest et les 2 autres dans la prison de Tarascon et dans le Camp de l'Oued-Boutan en Algérie.

Prison de Tarascon 23 avril 1852

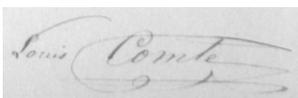
Monseigneur le Prince Louis Napoléon
Président de la République

Monseigneur

Le nommé Comte Eugène âgé de 47 ans demeurant à Puy-Saint-Martin (Drôme) condamné à 10 ans de transportation en Algérie vient vous supplier de lui accorder la remise de sa peine. Le soussigné est père de famille. Il n'a absolument que son travail de cultivateur pour nourrir une femme qui n'a pas quitté le lit depuis son arrestation, deux filles et une pauvre mère âgée de 70 ans dont la santé s'est affaiblie d'une manière si effrayante depuis l'arrestation de son fils. J'espère, Monseigneur, qu'au vue de tant de misère, vous voudrez bien jeter sur moi un œil de pitié et que vous rendrez à une famille un homme qui peut seul conjurer ses malheurs. Soyez d'ailleurs persuadé Prince qu'il se rend toute la gravité de sa faute et que désormais vous aurez en lui un sujet reconnaissant et soumis.

Il a l'honneur d'être Monseigneur avec le plus profond respect de votre altesse, le très humble et très obéissant serviteur.

Signature : Eugène Conte (signé par le tiers, Eugène sait pourtant écrire son nom de famille)

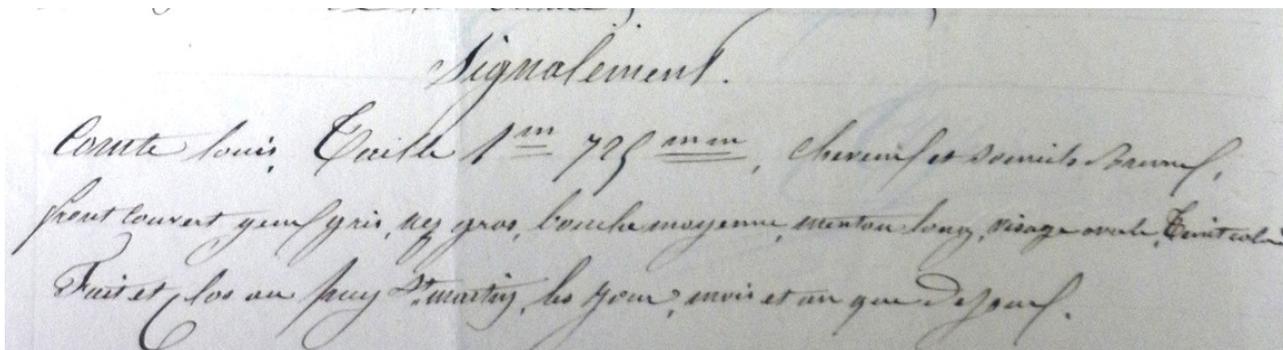


Louis exerce les métiers d'employé au télégraphe avant son mariage, ensuite de marchand épicier, de cultivateur et de secrétaire de mairie à Puy-Saint-Martin. Il est marié à Adèle Delphine Long, propriétaire rentière, dont le frère est notaire à Crest. Ils ont 5 enfants, dont 2 morts en bas-âge. Au moment des événements, il a 35 ans et a à charge sa femme et leurs 3 enfants (22 mois, 6 et 8 ans) et sa mère veuve, âgée de 68 ans. Les témoins le décrivent comme un homme respectueux, raisonnable et honnête. Dénoncé à plusieurs reprises comme chef de la société secrète, son attitude démontre en tout cas qu'il est le « chef de l'insurrection » à Puy-Saint-Martin.

Interrogé en janvier et février, il est remis en liberté mais il est ensuite condamné par la commission militaire à 10 ans de transportation en Algérie. Il se réfugie à Lyon peut-être parce qu'il est plus facile de ne pas se faire remarquer dans une grande ville. Rentré à Puy-Saint-Martin début avril 1852, il est dénoncé par un habitant. Le sous-préfet de Die émet alors un mandat d'arrêt (ci-dessous le P.V. des gendarmes avec son signalement). Arrêté par les gendarmes, il est mis au « violon » dans la commune avant d'être transféré à la Maison d'arrêt de Valence puis à celle d'Orange.

Quelques mois plus tard, il est gracié et assigné à résidence sous la surveillance de la police générale à Orange où il est employé à l'octroi. En septembre 1852, après avoir demandé l'autorisation aux autorités, Louis revient chercher sa femme et ses enfants et les installe à Orange. Elle y accouche de leur dernier enfant, Louis, en juin 1853. Puis, elle revient vivre à Puy-Saint-Martin chez sa mère avec ses enfants, au n° 6 de la Grand Rue. Son petit dernier décède à l'âge de 7 mois en janvier 1854 et elle meurt en mars de la même année. Un mois plus tard, c'est Ernest, âgé de 3 ans, qui décède.

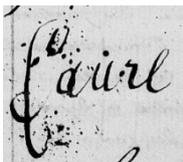
À sa mort le 3 décembre 1863, ses deux filles vivent avec leur grand-mère à Puy-Saint-Martin. Un mois après, l'aînée, Adèle Louise, s'y marie avec Henri Chaudron originaire d'Orange. Le couple et la sœur d'Adèle, Delphine Anaïs, repartent à Orange. Cette dernière se marie l'année suivante. Les deux sœurs et leur famille vivent quelques années dans cette ville puis s'installent à Bourg-les-Valence. Certains de leurs descendants retourneront habiter Orange.



Signalement.
Comte Louis, taille 1m 725mm, cheveux et sourcils bruns,
front couvert, yeux gris, nez gros, bouche moyenne, menton long, visage ovale, teint coloré.
Fait et clos au Puy St Martin, les jour, mois et an que dessus (9 avril 1852)

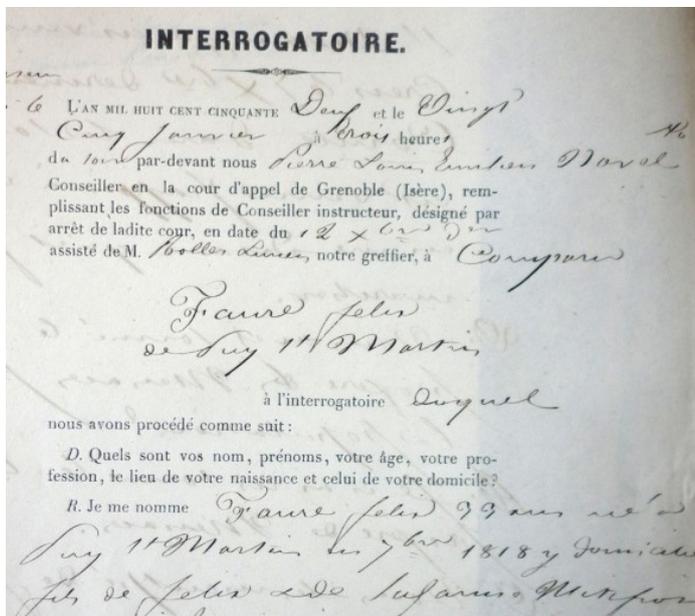
Signalement : taille 1m725mm, cheveux et sourcils bruns,
front couvert, yeux gris, nez gros, bouche moyenne, menton long, visage ovale, teint coloré.
Fait et clos au Puy St Martin les jour, mois et an que dessus (9 avril 1852)

Antoine FAURE dit Félix

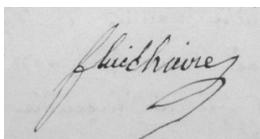


Félix est né à Puy-Saint-Martin en 1819 et habite rue de la Crotte au quartier des Reydis. Il est âgé de 32 ans quand éclate l'insurrection. Les Faure sont au XVIII^e siècle marchands drapiers, bourgeois de Puy-Saint-Martin. Félix est le fils de Jean Antoine Félix propriétaire cultivateur et de Suzanne Métafiot. Il est le 3^e enfant d'une fratrie de 5. Le père étant mort en 1827, Félix en tant qu'aîné des garçons a probablement travaillé très tôt. Déclaré comme catholique au recensement de 1851, il est marié à Marianne Berlhe issue d'une famille protestante de Saoû, dont il a 3 enfants. La commission militaire l'accuse d'avoir été un

membre actif de la société secrète de Puy-Saint-Martin et d'être un des premiers à s'être armé. Félix réfute cette accusation, mais convient avoir marché armé d'un fusil avec la colonne d'insurgés sur Crest. Gracié par Quentin Bauchart, il est remis en liberté sous surveillance de la police générale. Sa femme, Anne Berlhe, très éprouvée par l'arrestation et la détention de son mari, s'installe avec ses enfants chez ses parents à Saoû où elle s'éteint à la mi-septembre 1852 dans sa trentième année. Félix se remarie au printemps 1856 avec Céline Freydier, 24 ans, née à Puy-Saint-Martin et fille du maréchal-ferrant. Le couple n'a pas d'enfant. Il marie ses deux filles aînées, Anne Suzanne âgée de 16 ans et Élisabeth âgée de 17 ans respectivement en 1862 et 1866. Félix décède à 83 ans le 11 novembre 1902 dans sa maison du quartier des Reydis à Puy-Saint-Martin. C'est son petit-fils, alors âgé de 35 ans, Paul Jeune, qui déclare son décès à la mairie. Céline, sa seconde épouse, est encore vivante.



Jean Pierre FLACHAIRE



Jean Pierre est cultivateur à Puy-Saint-Martin où il est né en 1807. La famille Flachaire est originaire de Soyans. L'arrière-grand-père de Jean Pierre s'installe à Saoû au moment de son mariage, son grand-père à La Laupie, enfin son père à Puy-Saint-Martin après son mariage. Jean Pierre s'installe à Montélimar avant de vivre à Puységir. Il s'y marie en 1839 avec Thérèse Burel dont il n'aura pas d'enfant. Au moment de l'insurrection, il est veuf et est alors âgé de 44 ans. Il participe aux événements avec les colonnes marchant vers Montélimar. Il est qualifié par la commission militaire de très exalté et d'homme très dangereux et à redouter. Il avait, semble-t-il, des munitions chez lui et s'était « arrogé le commandement » de la colonne d'insurgés. Condamné à la transportation en Algérie, il est enfermé à la prison de Montélimar, puis dans celle de Tarascon, avant de prendre le bateau pour l'Algérie. Il arrive à Oran, mais il n'aura pas la possibilité de gagner le camp d'internement. Atteint de dysenterie chronique et de « fièvre palladienne », il entre à l'hôpital militaire d'Oran le 7 décembre et décède le 24 décembre 1851. Il est gracié le 2 février 1853.

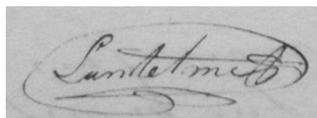
Joseph LAFARGE

Joseph a 24 ans lors de l'insurrection et il est chef de famille, son père étant décédé deux années auparavant. Il est cultivateur propriétaire à Soyans où il vit avec sa mère et ses deux sœurs. Cependant, la famille Lafarge est originaire de Soyans avant 1663, date à laquelle elle vient habiter à Puy-Saint-Martin jusqu'en 1813. À cette date, le père de Joseph, Louis Simon, se marie avec une fille de Soyans, Hélène Vial, et s'installe dans la ferme de ses beaux-parents, quartier des Eschamps. Si Joseph et une de ses sœurs sont nés à Puy-Saint-Martin, les autres enfants du couple naissent à Soyans. Au moment des événements de 1851, il est encore célibataire. Il est accusé d'avoir incité ses concitoyens à l'insurrection armée, d'avoir sonné le tocsin à Soyans, d'avoir marché sur Crest avec la colonne de Soyans et de faire partie de la société secrète. Il ne reconnaît que la seconde et troisième accusation. Il n'est arrêté que le 5 février 1852 et enfermé à la Tour de Crest. Il est condamné par la commission mixte à être interné, mais sa condamnation est commuée en mise en liberté sous surveillance de la police générale. Néanmoins, le maire de Soyans dans son rapport au préfet le décrit comme encore « très agité » en novembre 1852. En 1865, à 38 ans, il se marie à Soyans avec Mélanie Bracou, de Pont-de-Barret. Le couple s'installe sur l'exploitation familiale, quartier des Eschamps à Soyans, où naissent deux garçons et une fille. L'aîné des garçons meurt à l'âge de 20 ans et la fille à 18 ans. Ne reste que Henri né en 1871 dont nous ne savons rien. Joseph est probablement décédé après 1902.

La famille COMTE de Puy-Saint-Martin descend d'une des grand-tantes de Joseph, Anne LAFARGE, mariée à Jean-Pierre COMTE. Joseph est cousin issu germain avec Louis et Eugène COMTE, deux insurgés de Puy-Saint-Martin.

Antoine Stanislas LANTHELME

Stanislas est né à Puy-Saint-Martin. Il a 27 ans au moment de l'insurrection. Sa famille est originaire de Soyans. Ses ancêtres sont ménagers, ce qui amène son grand-père à s'installer à la Grange du Roure à Châteauneuf-du-Rhône vers 1780. Son père habite ensuite Puy-Saint-Martin où il est maçon. Stanislas suit les traces de son père et devient à son tour maçon. Ils construisent et restaurent de nombreux bâtiments à Puy-Saint-Martin. Le nom de son père et le sien figurent encore sur le fronton d'une maison (voir ci-contre).



Stanislas est accusé d'être monté sur le toit de l'église, d'avoir sonné le tocsin et d'avoir forcé certains habitants à marcher avec la colonne se dirigeant sur Crest. Il est arrêté et emprisonné dans la Tour de Crest. La commission militaire le qualifie d'homme laborieux, ayant de bons antécédents. Elle le soupçonne d'être un des chefs de l'insurrection du village. Elle signale qu'il est le beau-frère d'un dénommé Girard, lui aussi insurgé en fuite. Il est cependant remis en liberté et mis sous surveillance de la police générale jusqu'en 1856 à Puy-Saint-Martin. Célibataire, il se marie vers 1877 avec Catherine Vernet dite Célestine. Ils ont 2 filles : Isaline Marie mariée avec Henri Colombier dont elle a 2 fils et Marie Louise Théodosie mariée avec Victor Cazeneuve. Il décède en décembre 1909 à Puy-Saint-Martin à l'âge de 85 ans. Il est le dernier insurgé du village à disparaître.



Alexandre MIOUSCHA dit Lazare

Alexandre est né à Puy-Saint-Martin, ainsi que sa mère issue de deux familles de Soyans : les Eymerie et les Saussac. Son père, né à Chocolat dans la Valachie* autrichienne, était un soldat de l'armée austro-hongroise en garnison aux environs de Mirmande vers 1814. Quand cette armée quitte la France à la Restauration, il déserte et vient se réfugier dans la forêt de Marsanne. Il subsiste grâce à de nombreux travaux qu'il effectue dans les fermes des environs. Il épouse Marie Magdeleine Eymerie en octobre 1819 et s'installe à Puy-Saint-Martin rue du Moulin à Vent dans le quartier de l'Ancienne Cure. Ils ont deux fils : Alexandre dit Lazare né en 1821 et Étienne Saturnin en 1825. Au moment des faits, Alexandre a 31 ans et est cultivateur avec son père et son frère. Il est arrêté une première fois pour avoir fait partie de la colonne des insurgés de Puy-Saint-Martin et est remis en liberté. Quelques jours avant Noël, il passe la soirée à Manas avec des amis dans un cabaret et après avoir bu, ils sortent et chantent à tue-tête dans la rue des chansons jugées séditeuses. Ils sont dénoncés par un habitant de Manas. Alexandre est arrêté la veille de Noël avec un dénommé Étienne Roussin de Manas. Il est détenu à la prison de Montélimar. Jugé, il est condamné à 5 ans de transportation en Algérie. Il part en convoi jusqu'à Marseille où il est emprisonné avant de prendre le bateau pour Oran. Le 17 novembre 1852, il est hospitalisé à l'hôpital militaire d'Oran pour dysenterie chronique. Il y décède le 18 décembre à 1 heure du matin. Enterré depuis 1 mois ½, il est gracié avec de nombreux autres insurgés, sa condamnation est commuée en surveillance par la police générale. Ni lui, ni son frère, marié à 55 ans avec Louise Chassagnon âgée de 59 ans, n'ont de descendant.

* Principauté indépendante puis appartenant à l'Empire ottoman, enfin à l'Autriche-Hongrie. La ville principale était Bucarest. Aujourd'hui, c'est une province de la Roumanie.

Jean Antoine MONTEILLET dit Paulin

Paulin est né à Puy-Saint-Martin en 1821, mais sa famille est originaire de Soyans. Au début du XVIII^e siècle, les Monteillet s'installent à Auriplès. Antoine, le père de Paulin, vient ensuite vivre à Puy-Saint-Martin en se mariant en 1801 avec Marianne Martin. Comme ses ancêtres, Paulin est cultivateur. En 1851, Paulin a tout juste 30 ans, il est encore célibataire. Il vit au domaine des Alinots dans la plaine chez ses parents. Il est le dernier d'une fratrie de 6 (3 enfants étant décédés en bas-âge). Il participe activement à l'insurrection et est qualifié par la commission militaire de propagandiste entraîné par Louis Comte. Il est accusé par les témoins de faire partie de la société secrète de Puy-Saint-Martin. Il est gracié et remis en liberté. Il se marie 4 ans plus tard avec Euphrosine Adélaïde Berger. Ils ont 2 fils dont Constant Apollinaire, propriétaire cultivateur, qui se marie en 1900 à Puy-Saint-Martin avec Marie Louise Peysson. Paulin décède en 1897 dans sa maison du Quartier des Alinots à l'âge de 76 ans.



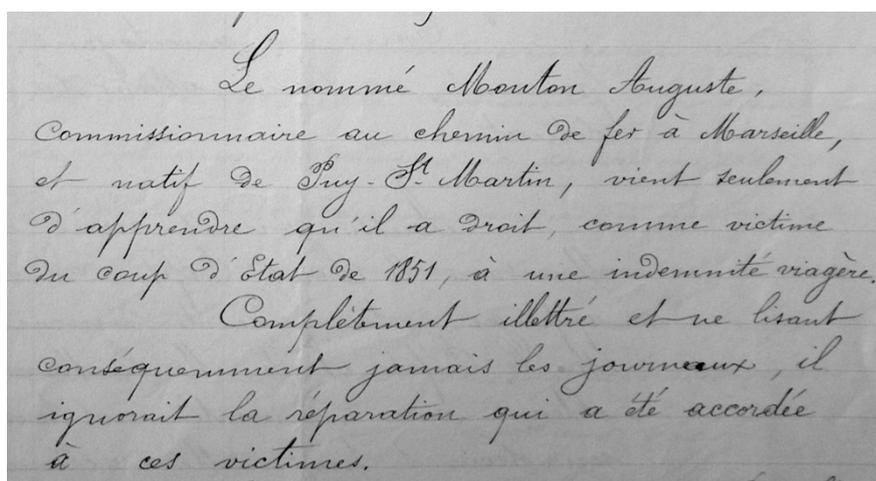
2 gendarmes convoyant un prisonnier

Joseph Félicien, Auguste et Henry Frédéric dit Fricot MOUTON

La famille Mouton est originaire de Soyans. Les ancêtres de Félicien, Auguste et Frédéric arrivent à Puy-Saint-Martin vers le milieu du XVIII^e siècle. Ils sont protestants et le restent jusqu'à la Révolution. Au recensement de 1851, ils se déclarent catholiques. Parmi la nombreuse famille des Mouton, 3 membres vont s'illustrer lors de l'insurrection :

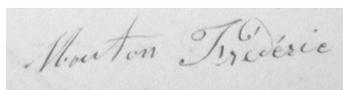
Félicien, né en 1813 et âgé de 38 ans, marié en février 1849 avec *Marie Magdeleine Élisabeth* Françoise Gambus, a à charge, outre sa femme et son fils, Joseph Félicien (2 ans), ses deux belles-filles, Françoise (13 ans) et Philomène (10 ans), et sa belle-mère (80 ans). Il est cultivateur propriétaire. Ni dans les auditions des témoins, ni dans les dépositions des insurgés, son nom n'apparaît. Néanmoins, il fait partie de la colonne marchant sur Crest, car il est tué le 7 décembre à 15 heures devant le pont de Crest sur la route de Montélimar. Son corps est retrouvé mais non identifié sur le moment. Ses vêtements sont à moitié brûlés, ce qui laisse supposer qu'il a été atteint par un projectile. Il laisse derrière lui une veuve chargée de 3 enfants encore en bas-âge et d'une mère très âgée. Son nom sera gravé sur la plaque du monument en mémoire des victimes de 1851, placé dans le cimetière de Crest. L'aînée de ses belles-filles, Marie-Madeleine, se marie avec Marc-Baptiste Chaland, cultivateur originaire de Châteauneuf-de-Mazenc, mais domicilié jusqu'au moins 1874 à Puy-Saint-Martin. Ensuite, la famille va vivre à Châteauneuf où Françoise Gambus décède en 1884. La seconde des belles-filles, Philomène, se marie avec Frédéric Eymery originaire de Soyans. Ils s'y installent définitivement. Quant au fils de Félicien, Joseph Félicien naît en 1849, nous ignorons ce qu'il est devenu.

Auguste, frère du précédent, est né en 1820 à Puy-Saint-Martin. En 1851, il est marié à Eugénie Latard. Ils n'ont pas encore d'enfant. Vivent avec eux Marie Mouton, sœur d'Auguste, et deux de ses nièces de 8 et 5 ans. Auguste a 31 ans et exerce le métier de maçon. Il est souvent cité par les témoins comme ayant pris une part importante lors des événements du samedi 6 décembre. Il monte au clocher de l'église avec quelques autres pour sonner le tocsin. Au cours de la soirée, accompagné de 2 autres insurgés, il frappe aux portes pour inciter les habitants à venir marcher sur Crest avec eux. Il prétend ne pas être allé plus loin que la vallée de Lambres et d'être ensuite rentré chez lui. Son fils, né le 4 janvier 1852, meurt 7 jours plus tard. Auguste est arrêté peu après, interné à la Tour de Crest et remis en liberté sous la surveillance de la police générale en mars. Il a ensuite 4 autres enfants dont l'un décède en 1889 à Marseille à l'âge de 28 ans. En 1885, il habite Marseille où il est commissionnaire au chemin de fer. Il revient alors en visite au village pour régler des affaires de famille et apprend par ses amis qu'il pourrait bénéficier de la pension comme victime du Coup d'État de 1851. Illettré, il n'en avait pas eu connaissance. Malheureusement, sa demande est rejetée car présentée hors du délai légal. Auguste vient prendre sa retraite au village. Veuf, il vit avec sa sœur, Marie Rose, dans la maison de son neveu, Frédéric dit Fricot. Il décède en 1898 à 78 ans.



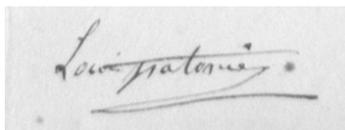
Le nommé Mouton Auguste,
Commissionnaire au chemin de fer à Marseille,
et natif de Puy-St Martin, vient seulement
d'apprendre qu'il a droit, comme victime
du coup d'Etat de 1851, à une indemnité viagère.
Complètement illettré et ne lisant
conséquemment jamais les journaux, il
ignorait la réparation qui a été accordée
à ces victimes.

Frédéric dit Fricot est né en 1831 et a 20 ans au moment de l'insurrection. C'est le neveu des deux précédents et beau-fils de Lucien TOTIER, autre insurgé (*marié avec sa mère en mai 1851*). Enfant naturel de Rose Marie Mouton, il a été élevé par ses grands-parents. Comme son oncle, Auguste, il est maçon. Il avoue s'être rendu chez les habitants pour les inciter à marcher sur Crest et avoir fait partie de la colonne armée d'un « mauvais fusil ». C'est le plus jeune insurgé de Puy-Saint-Martin, mais il est néanmoins qualifié d'homme le plus dangereux de la commune car entraîné par son maître (probablement son oncle qui est maître maçon). Un mandat d'arrêt daté du 5 février 1852 est émis à son nom. Il est arrêté et conduit à la Tour de Crest. Il est remis en liberté peu après mais sous surveillance de la police générale. Il se marie vers 1875 avec Lucie BARDE dont il a une fille et un garçon qui décède à l'âge de 18 ans en 1898. Il travaille alors comme maçon et cultivateur. Il décède en 1900.



Mouton Frédéric

Louis PATONNIER



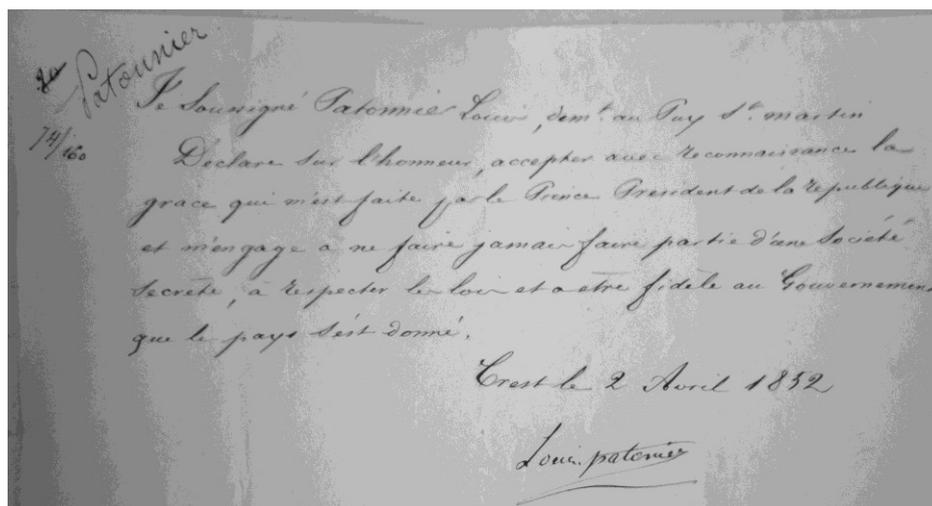
Louis est né à Bourdeaux. Sa famille est originaire du hameau de Sibour à Bourdeaux depuis au moins deux siècles. Les Patonnier comme la majorité des familles de Bourdeaux sont protestants. Ses parents s'installent à Pont-de-Barret au début du XIX^e et Louis vient ensuite habiter à Puy-Saint-Martin peu avant 1830. Avec sa 1^e épouse, Jeanne Faure, il a 4 enfants. Après son décès, il vit de nombreuses années avec Marie Garagnon avant de l'épouser. Ils ont ensemble 3 enfants. En 1851, Louis a 43 ans et a alors 6 enfants dont

4 vivent encore avec lui (l'aînée a 19 ans et le dernier 4 mois). Il exerce le métier de tailleur d'habits. De plus, il joue de plusieurs instruments dont la clarinette et la grosse caisse : il est « ménétrier ». Il a l'habitude de jouer dans les vogues.

Lors de l'insurrection, Louis bâta la « Générale » avec sa grosse caisse et anime la marche en jouant de la clarinette. Il dit lui-même qu'il n'était pas armé, qu'il n'avait avec lui que son instrument de musique. Arrivé un peu avant Crest, la colonne d'insurgés rencontre la voiture du courrier de Montélimar. Louis dit avoir alors reconnu le conducteur qui avait été un de ses ouvriers. Il s'installe à côté de lui sur le banc et rejoint ainsi la ville. Mais, prenant peur devant les événements, il se résout à rentrer à Puy-Saint-Martin, en passant par Chabrillan où habite son fils aîné. Avant d'avoir pu mettre son projet à exécution, il est rejoint par la colonne des insurgés et repart avec eux vers Crest. Il semble en fait que Louis soit monté dans la voiture du courrier comme « éclaireur ». Il devait ensuite revenir dire aux insurgés ce qu'il avait vu à Crest.

Il est arrêté début janvier, conduit à la prison de la Tour de Crest. Il est condamné à 10 ans de transportation en Algérie. Gracié par Quentin Bauchart (conseiller d'État chargé d'une mission de clémence par le prince Président) en avril 1852, il est remis en liberté sous surveillance de la police générale. Comme tous les graciés, il écrit une lettre (voir ci-dessous) jurant fidélité au gouvernement... Il n'a pas le choix. Il revient vivre quelques années à Puy-Saint-Martin, puis s'installe ensuite comme cafetier à Bourg-de-Péage. Il meurt en 1877 à l'hospice de Romans, il a alors 69 ans. Certains de ses enfants vivent à Puy-Saint-Martin, d'autres aux environs de Romans.

Le petit-fils de son frère, Louis Patonnier, sera maire de Puy-Saint-Martin au début du XX^e siècle. Il démissionnera en 1914 lorsqu'il sera mobilisé.

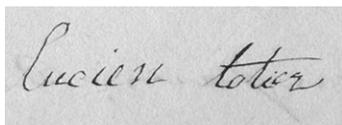


Le Souverain Patonnier Louis, dem. au Puy S^t. Martin
17/1/60
Déclare sur l'honneur, accepter avec reconnaissance la
grâce qui m'est faite par le Prince Président de la République
et m'engage à ne faire jamais partie d'une société
secrète, à respecter la loi et à être fidèle au Gouvernement
que le pays dest. donne.
Crest le 2 Avril 1852
Louis Patonnier

Pascal Auguste TARIOT

Auguste est né à Roynac en 1819. Les Tariot font souche à Aouste-sur-Sye dans la seconde partie du XVIII^e siècle. Cependant, on trouve un mariage d'un François en 1749 à Crest. Ils sont alors travailleurs de terre ou ménagers. Auguste est le fils d'André, né à Puy-Saint-Martin et granger au domaine de Chevrière à Roynac puis cultivateur au quartier de la Grand-Vigne à Puy-Saint-Martin. Auguste est le cadet des fils. Son frère aîné, ancien militaire, cultivateur sur le domaine de son père, décède à l'âge de 29 ans en 1845. Il devient alors l'aîné d'un frère et de deux sœurs. Lors de l'insurrection, il a 32 ans et est célibataire. Il y a peu d'informations le concernant, mais on sait qu'il fait partie de la colonne des insurgés de Puy-Saint-Martin, puisqu'il est tué, la tête emportée par un coup de canon, vers 14 heures le 7 décembre au quartier de Lambres à Divajeu. C'est la première victime du combat qui oppose l'armée aux insurgés. Sa mort est probablement annoncée aux parents dès la fin d'après-midi quand les Puy-Saint-Martinois rentrent au village après les affrontements. Il ne reste qu'un fils, Aimé, qui se marie assez tard à l'âge de 42 ans avec Marie Élizabeth Lantheaume dont il a plusieurs enfants et notamment Marie Virginie qui se marie à son tour avec Aimé François Bouloumois, lui-même fils d'insurgé. Ses deux sœurs, Adeline et Marie-Marguerite, se marient l'une avec Auguste Borel et l'autre avec Joseph Besson tous les deux de Puy-Saint-Martin. Adeline a des descendants toujours vivants au village.

Lucien TOTIER

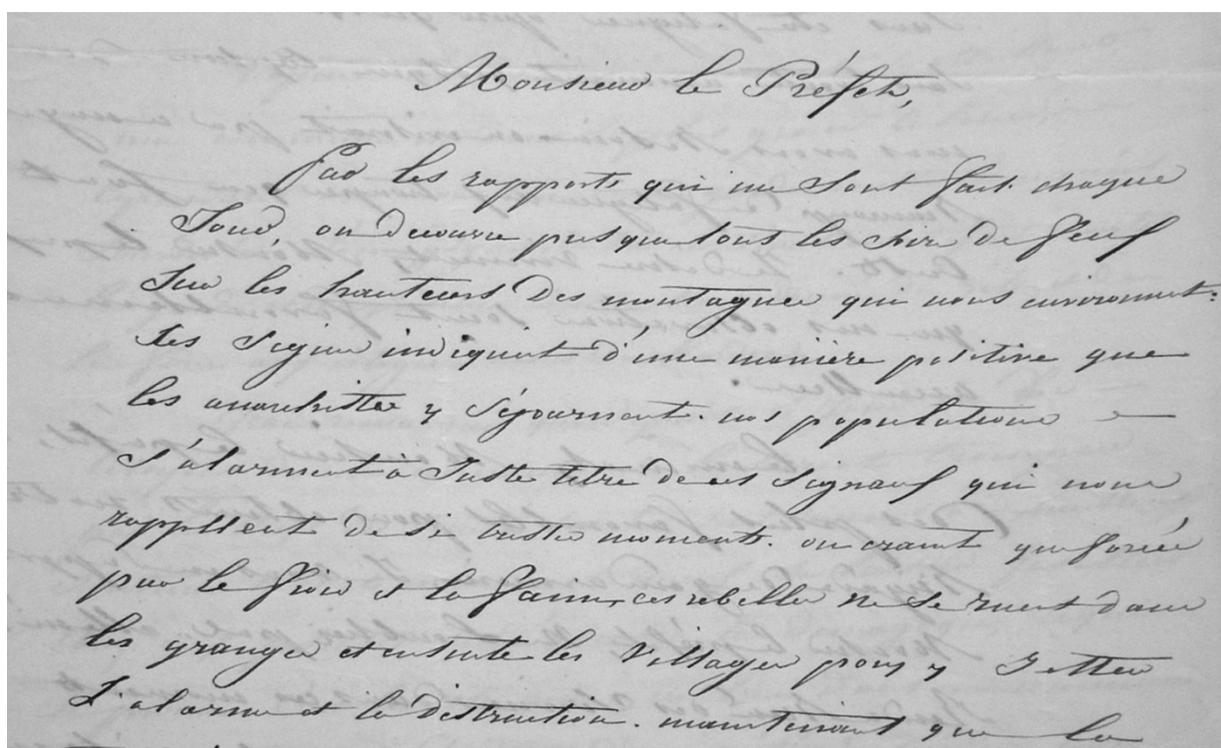


Lucien est né à Eurre en 1814, ses parents y étaient cultivateurs propriétaires. La famille Totier est originaire de Vaunaveys. Avant de s'installer à Puy-Saint-Martin, Lucien vit quelques années à Roynac. À Puy-Saint-Martin, il exerce le métier de meunier lorsqu'il se marie en mai 1851 avec Rose Marie Mouton, sœur d'Auguste et de Joseph Félicien (tué lors de la marche sur Crest le 7 décembre), mère naturelle de Frédéric dit Fricot, tous les 3 insurgés.

Au moment de l'insurrection, il a 37 ans. Il n'est cité par aucun témoin et avoue avoir marché sur Crest mais sans arme, avoir quitté la colonne des insurgés à Auriplès et être ensuite rentré chez lui.

Il est arrêté en janvier 1852, détenu et interrogé. Il est ensuite remis en liberté simple car considéré comme étant sans mauvaises intentions et ayant de bons antécédents.

Avec Rose Marie Mouton, son épouse, Lucien n'a pas d'enfants. Il meurt en 1877 à l'âge de 63 ans. Rose Marie décède 17 années plus tard en 1894 dans la maison de son fils naturel, Frédéric Mouton, au quartier Chacuze. À la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e, ses neveux travaillent et vivent à Puy-Saint-Martin : Lucien Totier est receveur-buraliste et Martial Totier est facteur des postes.



Monsieur le Préfet,

Par les rapports qui me sont fait chaque jour, on découvre presque tous les jours des feux sur les hauteurs des montagnes qui nous environnent : Ses signes indiquent d'une manière positive que les anarchistes y séjournent. Nos populations s'alarment à juste titre de ces signaux qui nous rappellent de si tristes moments. On craint que forcés par le froid et la faim, ces rebelles ne se ruent dans les granges et ensuite les villages pour y jeter l'alarme et la destruction. maintenant qu'on le

Puy St Martin le 27 décembre 1851

Monsieur le Préfet,

Par les rapports qui me sont fait chaque jour, on découvre presque tous les jours des feux sur les hauteurs des montagnes qui nous environnent : Ses signes indiquent d'une manière positive que les anarchistes y séjournent. Nos populations s'alarment à juste titre de ces signaux qui nous rappellent de si tristes moments. On craint que forcés par le froid et la faim, ces rebelles ne se ruent dans les granges et ensuite les villages pour y jeter l'alarme et la destruction (...)

Maire Crozat

L'insurrection à Puy-Saint-Martin en 1851

Conséquences sur la commune & sur les familles

Conséquences sur la commune

La répression s'installe partout, les libertés sont de plus en plus restreintes. Les autorités, craignant par-dessus tout la propagation des idées qu'elles jugent subversives, émettent de plus en plus d'interdits.

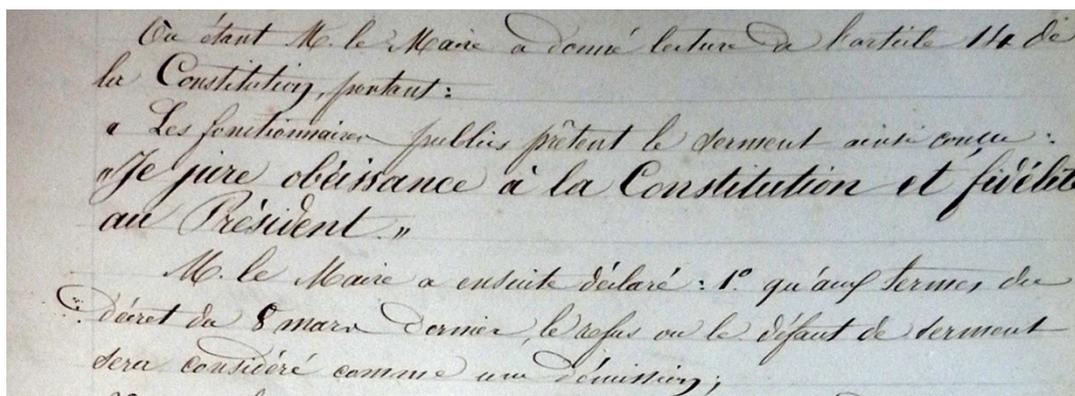
Le 7 janvier 1852, les sociétés fraternelles sont dissoutes et le maire doit procéder à leur liquidation et établir un rapport pour le préfet. Elles sont associées aux lois qui régissent les sociétés secrètes. Or ces sociétés sont utiles, elles servent de secours mutuels aux personnes dans la misère suite à un accident, à la perte d'emploi, à un décès, etc. Mais elles représentent un danger, puisqu'elles réunissent des personnes qui peuvent échanger des opinions politiques. Néanmoins, les sociétés dont le maire juge l'œuvre véritablement philanthropique, peuvent poursuivre leurs activités mais sous une étroite surveillance de l'autorité. Le bureau de bienfaisance de Puy-Saint-Martin poursuivra son activité.

Le 8 janvier 1852, les symboles, devises et inscriptions dits « révolutionnaires » sont supprimés :

- « Liberté, égalité, fraternité » ne seront plus écrits sur les actes publics, ni sur les registres, ni sur les lettres officielles, et seront effacés des frontons.
- Les arbres et mats dits de « Liberté » seront coupés ou arrachés.
- Les enseignes des cafés, cabarets et autres lieux publics ne devront plus faire allusion à des opinions politiques.

Les 14 et 20 janvier 1852, Le préfet soupçonne les voyageurs de commerce qui passent de village en village de se livrer à de la propagande anarchique et de colportage d'écrits séditieux. Il demande au maire de les surveiller avec sévérité.

Le 20 avril 1852, les fonctionnaires publics doivent prêter serment : « Je jure obéissance à la constitution et fidélité au Président ». Tout refus est assimilé à une démission. Le maire, les conseillers municipaux et le garde-champêtre sont concernés (ci-dessous le procès-verbal du conseil municipal, paragraphe concernant le serment).



À partir de l'insurrection et durant plusieurs années, le maire de Puy-Saint-Martin doit :

- solliciter le préfet afin d'obtenir la clémence des autorités ou la libération pour certains insurgés. De nombreuses lettres en témoignent ;
- établir des rapports sur l'état des mentalités de ses administrés pour la préfecture ;
- surveiller les insurgés de la commune afin de prévenir toute nouvelle insurrection.

Le maire en suivant ces directives s'attire des inimitiés de la part de ses concitoyens. Il s'en plaint d'ailleurs directement dans plusieurs lettres au préfet Ferlay.

Conséquences sur les familles

L'impact de l'insurrection sur les familles de Puy-Saint-Martin est grand et se fera sentir bien au-delà de 1851. Les insurgés sont traqués, arrêtés, internés à la Tour de Crest... Ils ne sont pas seuls, ils ont une famille, des parents, des femmes et des enfants...



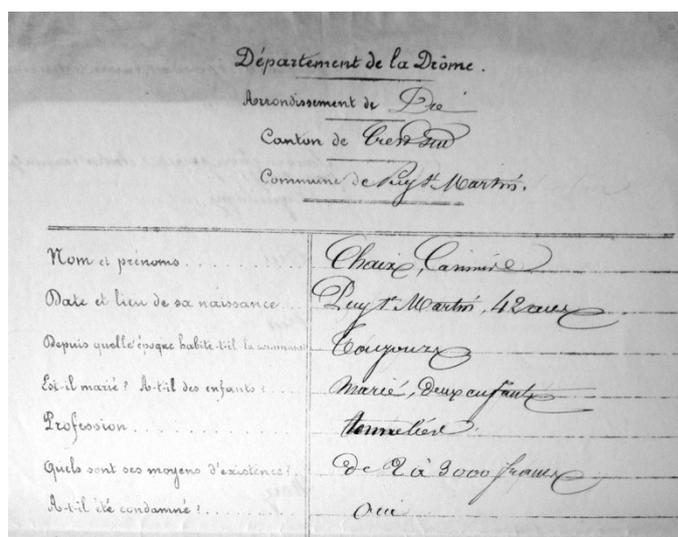
- ✿ Les insurgés internés sont pour la plupart soutien de famille. Ils laissent seuls une femme, des enfants et des parents âgés, ne pouvant compter que sur eux-mêmes. Certaines femmes en tombent malades, telles :
 - Suzanne CHAPON, femme d'Eugène COMTE, alitée dès le lendemain de l'arrestation de son mari.
 - Delphine LONG, femme de Louis COMTE, qui finit par mourir un mois après la mort de son dernier né en mars 1854, alors que son mari est toujours en résidence surveillée à Orange.
 - Anne BERLHE, femme de Félix FAURE, réfugiée chez ses parents à Saoû, qui décède en septembre 1852.

- ✿ Cinq insurgés décèdent le jour de l'insurrection ou lors de leur transportation en Algérie :
 - Auguste TARIOT, 32 ans, célibataire, tué le 7 décembre vers 14 heures, la tête emportée par un boulet de canon sur la commune de Divajeu. Ses parents sont âgés et il n'a qu'une sœur.
 - Félicien MOUTON, 38 ans, marié et un enfant, tué devant le pont de Crest route de Montélimar lors de la bataille contre l'armée (son nom est sur le monument aux Victimes de 1851 dans le cimetière de Crest).
 - Alexandre MIOUSCHA dit Lazare, 31 ans, célibataire, déporté, mort de « dysenterie chronique » à l'hôpital militaire d'Oran (Algérie) le 27 décembre 1852.
 - Eugène COMTE, 36 ans, marié et 3 enfants, déporté, mort « d'abcès de congestion et cachexie » à l'hôpital de Douera (Algérie) en février 1853.
 - Jean FLACHAIRE, 44 ans, veuf sans enfant, déporté, mort de « dysenterie chronique et fièvre paladienne » à l'hôpital militaire d'Oran (Algérie) le 7 décembre 1852.

- ✿ Certains insurgés sont assignés à résidence loin du village où ils ont toutes leurs familles et amis, leur travail et leurs biens. Ainsi :
 - Louis COMTE, interné puis assigné à résidence à Orange.
 - Joseph BORNE dit Félix, interné puis assigné à résidence à Avignon, et enfin à Marsanne. Son frère, Joseph, né et résident à Manas, est interné à Belle-Ile pendant 2 ans.

- ✿ Certaines familles ont plusieurs insurgés internés :
 - La famille MOUTON : deux frères, un neveu, un beau-frère
 - La famille COMTE : deux frères
 - La famille MIOUSCHA/CHASTE : un oncle, un neveu, deux cousins germains
 - La famille BORNE/BRACOU : deux frères et deux cousins germains

- ✿ La surveillance des insurgés par la police générale et municipale se poursuit pendant plusieurs années après l'insurrection (ci-dessous la fiche de police de Casimir CHAIX). Le maire doit remplir régulièrement des fiches de renseignements sur chaque insurgé et l'envoyer au préfet de la Drôme.



Les pensions

Sous la troisième république en 1881, les insurgés de 1851 apparaissent comme les défenseurs de la République et de ses valeurs. Ils sont ainsi considérés comme des victimes du régime napoléonien. La chambre des députés sur l'initiative des députés républicains vote la loi d'indemnisation des victimes du Coup d'État de 1851 : des pensions viagères sont accordées aux insurgés. Afin de mettre en œuvre cette loi, des commissions départementales sont créées pour établir la liste des victimes et évaluer le montant des pensions. Les maires de toutes les communes sont chargés de prévenir les insurgés ou leur famille et de faire parvenir les dossiers de demande de pension à la préfecture. Un grand nombre des insurgés de Puy-Saint-Martin sont encore vivants. Pour ceux qui sont décédés, ce sont leurs veuves ou leurs enfants qui en bénéficient.

Mais tous n'ont pas accès à l'information du fait de leur éloignement ou de leur illettrisme. Par exemple, en 1886, les amis d'Auguste Mouton qui vit à Marseille, alors en visite dans sa famille à Puy-Saint-Martin, s'étonnent qu'il ne reçoive pas de pension. Ils l'incitent à déposer sa demande et écrivent une lettre au préfet pour l'appuyer. Malheureusement, sa demande est rejetée, car toutes les demandes devaient être déposées avant le 31 janvier 1882.

Au décès de l'insurgé, sa veuve ou ses enfants perçoivent alors la moitié de la pension, mais la demande doit en être faite auprès du préfet.

Pour Puy-Saint-Martin, il semble que ce soit la fille d'Eugène Comte, mort en Algérie, qui ait la plus forte pension de réversion : 800 francs/an. Les autres insurgés bénéficient d'une pension de 200 à 400 francs/an.

Pour comparer : vers 1876, l'instituteur de Puy-Saint-Martin reçoit un traitement d'environ 900 francs/an.

Anecdote : Les pensions créent parfois des dissensions familiales. Dans une famille de Puy-Saint-Martin, deux époux séparés se sont ainsi disputés la pension devant la justice, le mari voulant subtiliser la pension à laquelle sa femme avait droit en tant que fille d'insurgé.

Stanislas Lanthelme est le dernier insurgé de Puy-Saint-Martin à décéder en 1909 à l'âge de 85 ans. Mais les enfants de certains insurgés auraient perçu la pension jusque dans les années 1950.

Les dossiers des insurgés ne contiennent pas toujours des documents concernant les pensions. Voici ci-dessous les informations qui ont pu être collectées pour quelques-uns :

Nom & prénom des insurgés	Pension
COMTE Louis Eugène ° 19/11/1805 Puy-Saint-Martin † 7/2/1853 Douéra (Algérie)	Sa fille, Léonie, bénéficie en 1881 de la réversion de la pension de son père (800 F). Séparée de son mari, celui-ci va demander aux tribunaux qu'on lui attribue la pension.
COMTE Louis ° 13/1/1815 Puy-Saint-Martin † 3/12/1863 Orange	Ses enfants bénéficient en 1881 de la réversion de la pension de leur père (200 F / enfant)
PATONNIER Louis ° 1/4/1808 Bourdeaux † 6/5/1877 Romans sur Isère	Ses enfants bénéficient en 1881 de la réversion de la pension de leur père (100 F / enfant)
MOULTON Auguste ° 20/4/1820 Puy-Saint-Martin † 1/10/1898 Puy-Saint-Martin	Sa demande de pension en 1886 est refusée car les demandes de pension devaient être introduites avant le 31 janvier 1882.
ABRAM Joseph dit Lapin ° 28/5/1822 Puy-Saint-Martin † 7/1/1882 Puy-Saint-Martin (59 ans)	Pensionné (400 F) en 1881 Sa fille unique bénéficie de la réversion de la moitié de la pension de son père (200 F)
BOULOUMOIS Jean Joseph Auguste ° 31/3/1825 Roynac † 11/1/1865 Puy-Saint-Martin	Son fils, Aimé, qui est caporal au 13 ^e bataillon de chasseurs à pieds à Chambéry, bénéficie de la pension de son père en 1882
BILLARD Jean Jacques ° 9/1/1826 Châteauneuf-de-Mazenc † 1/3/1890 Puy-Saint-Martin (64 ans)	Pensionné (200 F) en 1881
CHASTE Joseph Pierre ° 1/8/1829 Puy-Saint-Martin † 7/1/1900 Puy-Saint-Martin	Pensionné (300 F) en 1881 Sa veuve, Agnès Pascaline Éléonore DELAFOLIE, bénéficie de la réversion de la pension de son mari (150 F)
DAM (DAN) François dit TREILLON ° 2/1/1816 Puy-Saint-Martin † 2/9/1898 Marsanne	Pensionné (800 F) en 1881 Sa veuve, Marie Blache, demande la réversion de la pension le 24/10/1898



Photo A. Costantini - 2011

En ce début du XXI^e siècle, les insurgés de 1851 de la Drôme, et notamment ceux qui ont participé à l'affrontement à Crest, sont encore dans les mémoires. Chaque année début décembre, une cérémonie du souvenir a lieu à Crest, devant la statue de l'insurgé sur la place devant le pont enjambant la Drôme, à l'endroit même où les insurgés ont affronté l'armée le 7 décembre 1851.

SOURCES

- Dossiers individuels des condamnés, *Archives départementales de La Drôme* [1M M1356 à 1371]
- Dossiers de demande de grâce des insurgés de la Drôme, *Archives nationales* [BB22-138 à 151]
- Dossier de la commune de Puy-Saint-Martin de l'insurrection de 1851, *Archives départementales de la Drôme* [1M M1355]
- Etat nominatif des insurgés condamnés, déportés, internés, avec peine commuée..., *Archives départementales de la Drôme* [1M M1355]
- Recensement 1851 de Puy-Saint-Martin, État statistique de la commune 1851, *Mairie de Puy-Saint-Martin*
- Archives du Bureau de bienfaisance, *Mairie Puy-Saint-Martin*
- État nominatif des détenus de la Tour de Crest, *Archives de la Drôme* [8Y5]
- Base de données des dossiers des titulaires de l'Ordre de la Légion d'Honneur, depuis la création de l'Ordre et décédés avant 1977, *Archives nationales* : <http://www.culture.gouv.fr/documentation/leonore/pres.htm>
- Base des soldats et officiers de l'armée napoléonienne encore vivants en 1881 et pensionnés : <http://grognard.fr>
- Registres des paroisses et registres d'état civil des communes la Drôme, *Archives départementales de la Drôme* ; *Site des Archives en ligne* : <http://archives.ladrome.fr>
- Registres d'état civil de Puy-Saint-Martin, *Mairie de Puy-Saint-Martin*
- Relevés des BMS et de l'état civil, *Cercle Généalogique de la Drôme Provençale (CGDP) [Montélimar]*
- Recueil des actes administratifs de la préfecture de la Drôme, 1851 et 1852 (arrêtés et circulaire du Préfet Ferlay), *Mairie de Puy St Martin*
- Lettre manuscrite d'Auguste Bouloumois à sa famille sortie de la prison de la Tour de Crest 1852, *Collection particulière de la famille Bouloumois*

BIBLIOGRAPHIE

- *1851 Dix mille drômois se révoltent, Insurrection pour la République démocratique et sociale*, de Robert Serre, Ed Peuple Libre / Notre Temps, 2003
- *La République au village*, Maurice Agulhon, Ed Plon, 1970, réédition au Seuil, 1979.
- *Le coup d'État*, d'Eugène Tenot, 1868
- *Les transportés de FRANCE en ALGÉRIE après le coup d'État du 2 décembre 1851*, de l'Amicale Généalogie Méditerranée, 2008
- *Livre d'or*, Archives départementales de la Drôme, 1883. Un Livre d'or a été publié en 1883 pour rendre hommage aux victimes de la répression - Relevé exact des registres de la commission mixte du département de la Drôme. Précédé d'un avant-propos de M. Madier-Montjau, député de la Drôme.
- *Résister en décembre 1851 en Ardèche*, d'Éric Darrieux, Thèse de Doctorat, 2007
- *Ah ! Quand viendra la belle !*, de Roger Pierre, Ed Notre Temps, 1981